



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/340/Add.1  
11 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session  
Point 99 b) de l'ordre du jour provisoire\*

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT : COOPÉRATION  
ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

État de la coopération Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS . . . . .	1 - 4	5
I. CEPD/CTPD : THÈME PRIORITAIRE DANS LES ACTIVITÉS DU SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES . . . . .	5 - 22	6
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	6 - 7	6
B. Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification . . . . .	8 - 9	7
C. Organisation internationale du Travail . . . . .	10	8
D. Centre du commerce international . . . . .	11	8
E. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) . . . . .	12	9
F. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	13 - 15	9
G. Programme des Nations Unies pour le développement	16	10

\* A/50/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
H. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	17	11
I. Programme des Nations Unies pour l'environnement .	18	11
J. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	19	11
K. Fonds des Nations Unies pour la population . . . .	20 - 21	12
L. Commissions régionales des Nations Unies . . . . .	22	13
II. APPUI AUX ACTIVITÉS ET ORGANISMES DE COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE, RÉGIONALE ET MONDIALE, EN CE QUI CONCERNE NOTAMMENT LA COOPÉRATION COMMERCIALE, MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE . . . . .	23 - 62	13
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) . . . . .	23 - 25	13
B. Centre du commerce international . . . . .	26 - 31	14
C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) . . . . .	32 - 37	17
D. Programme des Nations Unies pour le développement	38 - 41	19
E. Commissions régionales des Nations Unies . . . . .	42 - 60	21
F. Banque mondiale . . . . .	61 - 62	28
III. APPUI À LA COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES ET ENTRE INDUSTRIES . . . . .	63 - 78	29
A. Centre du commerce international (CNUCED/GATT) . .	63 - 64	29
B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	65 - 66	29
C. Programme des Nations Unies pour le développement	67 - 69	30
D. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	70 - 73	31
E. Banque mondiale . . . . .	74	33
F. Bureau international du Travail . . . . .	75 - 78	33

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
IV. APPUI À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES ÉCHANGES AGRICOLES . . . . .	79 - 88	34
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	79 - 85	34
B. Programme des Nations Unies pour le développement	86 - 87	37
C. Banque mondiale . . . . .	88	37
V. APPUI À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE . . . . .	89 - 122	38
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	89 - 90	38
B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	91	39
C. Programme des Nations Unies pour le développement	92 - 93	39
D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	94 - 121	40
E. Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	122	48
VI. APPUI À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT . . . . .	123 - 143	49
A. Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification . . . . .	123 - 126	49
B. Programme des Nations Unies pour l'environnement .	127 - 137	50
C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	138 - 142	53
D. Programme des Nations Unies pour le développement	143	55
VII. AIDE À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT . . . . .	144 - 160	55

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
VIII. APPUI À LA COOPÉRATION POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE DU SUD . . . . .	161 - 165	60
A. Programme des Nations Unies pour le développement	162 - 164	60
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	165	61

#### AVANT-PROPOS

1. Le système de développement des Nations Unies et les gouvernements, organisations intergouvernementales au service de la Coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) et autres agents de la CEPD avec lesquels le système collabore étroitement ont fait de la promotion et du renforcement des activités de CEPD et de CTPD une priorité. Fait significatif, la coopération Sud-Sud est, peut-être, l'un des domaines où l'importance que revêt l'ONU et les possibilités qu'elle offre sont des plus grandes et la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud dont l'organisation est prévue sera une grande occasion pour le système tout entier de montrer qu'il est capable de faire face aux problèmes nouveaux qui se font jour et d'apporter des solutions pratiques à des activités de CEPD et de CTPD en pleine expansion.

2. Le chapitre premier du présent rapport est consacré à l'examen de l'engagement politique de l'ONU en faveur de la CEPD et de la CTPD, engagement qui a conduit le système de développement des Nations Unies à soutenir toute une série d'initiatives destinées à renforcer la coopération Sud-Sud. Ces activités sont illustrées par des exemples dans les chapitres qui suivent.

3. L'engagement politique et les activités en faveur de la coopération Sud-Sud sont examinés par principal domaine d'action et par institution et organisme classé par ordre alphabétique. Loin d'être exhaustif, l'examen sert plutôt d'illustration. En citant ces exemples, on ne voudrait surtout pas perdre de vue que ce sont les pays en développement eux-mêmes qui sont les principaux agents de la CEPD et de la CTPD. Le système de développement des Nations Unies perçoit son rôle comme étant un rôle catalytique et de soutien et, autant que possible, un rôle dynamique et novateur pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles approches. Force est de reconnaître que de nombreux organismes et organisations des Nations Unies exécutent leurs activités d'appui à la CEPD et à la CTPD avec le concours technique et financier des pays développés notamment sous forme de contributions à des fonds d'affectation spéciale. Aussi retrouve-t-on également un élément de coopération Nord-Sud dans la coopération Sud-Sud que soutient l'ONU.

4. D'une manière générale, les activités d'appui à la CEPD et à la CTPD exécutées par le système des Nations Unies consistent notamment en ceci : rassembler et diffuser des informations sur le jumelage des capacités et des besoins en matière de CTPD, familiariser les cadres nationaux et les fonctionnaires de l'ONU avec les mécanismes et procédures de CTPD et de CEPD; mettre en relief les succès enregistrés et les réalisations exceptionnelles et encourager leur adaptation ailleurs; utiliser les apports des pays en développement (experts, services de formation, équipement) dans le cadre de programmes et projets; et établir des liens entre les experts et les institutions et instaurer une étroite collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales; soutenir les initiatives prises aux échelons sous-régional et régional en matière d'intégration, ainsi que les organisations créées dans ce but; promouvoir et élargir des échanges commerciaux Sud-Sud grâce au renforcement du commerce, de la coopération monétaire et financière et des services connexes; et favoriser, par le biais de la CEPD et de la CTPD, la poursuite d'objectifs de développement sectoriel tels que la sécurité

alimentaire et l'agriculture, l'éducation et la culture, les communications et la technologie, l'environnement et la population.

I. CEPD/CTPD : THÈME PRIORITAIRE DANS LES ACTIVITÉS DU  
SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES

5. Le système de développement des Nations Unies a incorporé la coopération Sud-Sud à ses activités conformément aux recommandations des diverses réunions, conférences et déclarations comme le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement (1978); les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale dont la résolution 44/211 du 22 décembre 1989 qui souligne la nécessité d'élargir et de renforcer la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement à titre prioritaire; les décisions du Conseil économique et social; les recommandations des organes délibérants des divers organismes de développement des Nations Unies; et le Rapport de la Commission Sud (1990) qui a donné son plein appui à la CEPD et à la CTPD. La promotion de la CEPD/CTPD est au coeur du mandat et constitue l'élément clef des activités de développement de bien des organismes de développement des Nations Unies; s'agissant d'autres organismes, l'exécution de programmes régionaux de développement contribue à renforcer la CEPD et la CTPD. C'est ce que révèle dans ce chapitre l'examen de l'engagement politique d'un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies (Classées par ordre alphabétique et de leur conception de la CEPD et de la CTPD.

A. Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture

6. La FAO considère la coopération Sud-Sud comme un élément clef dans la poursuite de l'autonomie collective des pays en développement et comme une contribution essentielle aux changements structurels nécessaires à un développement économique mondial, à la fois équilibré et équitable. Aussi, la CEPD et la CTPD figurent-elles parmi les objectifs prioritaires des activités que mène la FAO dans le cadre de ses programmes ordinaires et sur le terrain. De même, les organes directeurs de la FAO, la Conférence générale et le Conseil, ainsi que les conférences régionales respectives, continuent de s'intéresser de près à la question. Le plan à moyen terme 1994-1999, approuvé par la vingt-septième session de la Conférence de la FAO, en novembre 1993, définit le cadre général du soutien de la FAO en matière de CTPD et de CEPD sous la forme de domaines intersectoriels prioritaires. La Conférence a souligné la nécessité de poursuivre et de renforcer l'appui à la CTPD et à la CEPD.

7. La FAO a axé son appui à la CTPD sur des domaines clefs, à savoir la mise en valeur des terres et des ressources en eau, la production laitière et animale, le rendement et la protection des cultures, la pêche, la sylviculture, la nutrition et le développement rural. Plusieurs moyens ont été mis en oeuvre à cet égard : consultations entre pays, stages de formation, séminaires et voyages d'études pour promouvoir l'échange de données d'expérience et de compétences techniques; expansion des réseaux d'information pour diffuser des données sur la CTPD; et soutien à des organisations et réseaux régionaux. En janvier 1979, la FAO a créé un centre de liaison pour la CTPD; à partir de janvier 1992, le centre assurait également la coordination de la CEPD, aidé en

cela par un réseau d'interlocuteurs dans les diverses divisions et dans les bureaux régionaux ainsi que par les représentants de la FAO dans les pays. Un accord de CTPD sur l'utilisation d'experts figure au nombre des initiatives nouvelles lancées par la FAO pour accroître l'efficacité et l'impact des programmes dans les pays en développement. L'accord prévoit le partage des dépenses entre le pays qui fournit les experts, le pays bénéficiaire et la FAO. En juin 1995, plus de 60 pays avaient signé l'accord de CTPD avec la FAO tandis qu'un grand nombre d'autres y ont manifesté de l'intérêt et concrétiseront leur participation quand ils auront terminé leurs procédures de consultation internes. Un projet analogue a été lancé par la FAO pour promouvoir la coopération technique entre pays en transition en Europe centrale et orientale. Ces deux accords prévoient l'utilisation d'un expert d'un pays en transition par un pays en développement et vice versa.

B. Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification

8. Le Comité intergouvernemental de négociation a adopté, le 17 juin 1994, la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. La Convention a été ouverte à la signature à Paris les 14 et 15 octobre 1994. Elle contient quatre annexes concernant l'exécution de la Convention dans les différentes régions, à savoir l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et le nord de la Méditerranée.

9. Les avantages escomptés de la coopération entre les pays en développement touchés par la désertification et l'importance d'une telle coopération ont été reconnus dès le début des négociations. D'où les nombreux domaines dans lesquels la Convention prévoit cette coopération : i) protection de l'environnement et conservation des terres et des ressources en eau; ii) élaboration de programmes sous-régionaux et de programmes d'action; iii) transfert, acquisition, adaptation et mise au point de techniques écologiquement rationnelles, économiquement viables et socialement acceptables; iv) protection et utilisation des techniques, compétences, connaissances et pratiques locales traditionnelles pertinentes; v) échange de données d'information sur des méthodes locales traditionnelles; vi) recherches conjointes en vue de la mise au point de techniques de développement durable; et vii) programmes de sensibilisation et d'éducation. D'une manière générale, la Convention exhorte les pays développés à aider les pays en développement touchés à combattre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse, notamment grâce à la mobilisation de ressources financières. Par ailleurs, elle encourage (art. 20.6) d'autres parties à fournir, à titre volontaire, les connaissances, le savoir-faire et les techniques concernant la désertification et/ou des ressources financières aux pays parties en développement touchés. L'expression "autres parties" s'entend des pays en développement en mesure de fournir une assistance financière ou technique dans l'ensemble ou certains des domaines de coopération définis plus haut.

### C. Organisation internationale du Travail

10. La quatre-vingtième session (1993) de la Conférence internationale du Travail a réaffirmé l'engagement de l'Organisation à oeuvrer pour le renforcement de la coopération technique entre pays en développement. L'organe directeur a entériné cette politique lorsqu'il a examiné, à sa deux cent soixante et unième session, en novembre 1994, la stratégie future de l'OIT en matière de coopération technique. Celle-ci attache une importance particulière à la promotion de la CTPD et de la CEPD, des ressources étant expressément allouées à la coopération technique dans son budget ordinaire. Ces ressources ont permis de créer un réseau de programmes et de centres régionaux, remplacés récemment par 14 équipes multidisciplinaires opérant à l'échelon sous-régional, et de financer leurs activités. En outre, en raison de son caractère tripartite, l'OIT s'efforce de promouvoir la CTPD entre les "partenaires sociaux", c'est à dire les organisations syndicales et patronales. Elle cherche principalement à doter ces organisations dans les pays en développement des moyens nécessaires, notamment grâce à l'octroi de dons et de bourses de perfectionnement et à des activités de formation. Ces derniers temps, l'OIT a intensifié ses efforts pour associer les partenaires sociaux et des ONG locales à des activités visant à éliminer le travail des enfants. On compte que les organisations qui prennent part à ces activités servent de relais auprès d'autres organisations qui ont besoin d'un appui dans le même pays ou la même sous-région.

### D. Centre du commerce international

11. Le CCI soutient la coopération Sud-Sud à travers des activités, plutôt que par le biais d'analyses ou d'orientations. La promotion des échanges entre pays en développement, telle que le conçoit le CCI, comporte trois aspects essentiels : i) identification de possibilités commerciales, en particulier aux niveaux sous-régional et régional; ii) octroi d'une assistance à des opérateurs économiques afin qu'ils puissent exploiter ces possibilités; et iii) aide à l'amélioration de l'infrastructure destinée à promouvoir le commerce comme les systèmes et les réseaux institutionnels d'information commerciale aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. Le faible volume des échanges entre pays en développement en général, et quelquefois entre pays d'une même zone géographique, est souvent interprété comme l'absence de possibilités d'échanges Sud-Sud. Le CCI, qui n'est pas de cet avis, est parvenu dans bien des cas, à identifier et à quantifier des possibilités d'échanges commerciaux nettement supérieures à leur niveau actuel. La nature des apports fournis au titre des activités de coopération technique du CCI montre bien l'importance que celui-ci attache à la promotion des échanges Sud-Sud, à la CEPD et à la CTPD. Bon nombre des experts recrutés par le CCI proviennent de pays en développement - 38 % en 1993, soit 45 % du total des mois de travail correspondants pour l'ensemble de l'année. De plus en plus nombreux sont les pays en développement qui contribuent directement à des fonds d'affectation spéciale; ces contributions ont plus que doublé entre 1991 et 1993.



E. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

12. La CTPD et la CEPD constituent un aspect essentiel du mandat et des fonctions confiés au Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Elles sont mises en oeuvre de plusieurs manières. Ainsi, lorsque le Centre procède à la sélection des consultants et du personnel pour des projets, il tient compte non seulement de leurs connaissances techniques mais aussi de l'expérience pratique qu'ils ont acquise dans les pays en développement. Le Centre dispose d'un vaste fichier d'experts provenant souvent de pays en développement. De ce fait, les consultants et le personnel engagés par le Centre sont pour la plupart originaires de ces pays. Par ailleurs, près de 60 % du matériel et des contrats de sous-traitance liés aux projets du Centre font l'objet de marchés conclus dans les pays en développement. Et le fait que le Centre ait son siège dans un pays en développement (le Kenya) contribue largement à encourager la coopération économique et technique entre pays en développement.

F. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

13. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est associée à la CEPD depuis 1968, année où elle a mis en place un programme spécial d'expansion des échanges commerciaux et d'intégration économique entre pays en développement. Son action est principalement de deux ordres : premièrement, énoncer, dans le cadre de recherches, d'analyses et de propositions, les principales idées qui ont contribué à informer le débat sur la CEPD au cours des dernières décennies; deuxièmement, fournir des services consultatifs et une assistance technique qui facilitent l'établissement de programmes et d'organismes de CEPD, ainsi que la réalisation d'activités de coopération en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette action vise avant tout à : renforcer l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional; faciliter et intensifier les échanges commerciaux Sud-Sud; renforcer la coopération monétaire et financière entre pays en développement; encourager et favoriser la coopération entre les entreprises de ces pays; et, ce faisant, soutenir l'expansion du commerce et les programmes Sud-Sud de coopération technique.

14. La huitième session de la CNUCED, qui s'est déroulée à Carthagène (Colombie), en 1992, a fermement établi la CEPD comme l'une des activités fondamentales de la CNUCED dans les années à venir. Elle a par ailleurs créé une commission permanente de la coopération économique entre pays en développement, qui a tenu trois sessions (en 1993, 1994 et 1995). À sa première session, la Commission a formulé un programme de travail dont les objectifs étaient les suivants : promouvoir et intensifier les échanges commerciaux entre pays en développement, encourager la coopération entre entreprises, renforcer l'intégration sous-régionale et régionale et favoriser la coopération internationale, élargir et resserrer la coopération entre pays en développement pour ce qui est des questions monétaires, financières et d'investissement, établir des consultations régulières entre les participants aux programmes et projets de CEPD et la communauté des donateurs, et examiner l'appui financier, l'assistance et la formation professionnelle dans le domaine technique.

15. À ses deuxième et troisième sessions, la Commission permanente, agissant en tant qu'organe directeur intergouvernemental, a passé en revue les différents éléments de son programme de travail et formulé des recommandations en vue de leur mise en oeuvre. S'agissant des consultations régulières, un groupe intergouvernemental d'experts s'est réuni en 1994 et a formulé des recommandations auxquelles la Commission permanente a souscrit la même année à sa deuxième session. La troisième session de la Commission s'est déroulée du 19 au 23 juin 1995 et, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 49/96, ses résultats ont été pris en compte par la réunion intergouvernementale d'experts, qui s'est réunie à New York du 31 juillet au 4 août 1995 afin de formuler des recommandations concernant le développement de la coopération Sud-Sud. Pour sa part, le secrétariat de la CNUCED met en oeuvre le programme de travail par divers moyens appropriés tels que recherches, études, missions consultatives, séminaires et assistance technique.

#### G. Programme des Nations Unies pour le développement

16. Promouvoir la CEPD/CTPD a été l'une des tâches prioritaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) depuis le milieu des années 70, à la suite de l'adoption par son Conseil d'administration, en 1975, de la décision sur les nouvelles dimensions de la coopération technique. La Conférence des Nations Unies sur la CTPD (tenue en septembre 1978) a assigné un rôle spécial au PNUD pour ce qui est de promouvoir la CTPD (tout en appuyant par ailleurs les initiatives prises dans le cadre de la CEPD). Depuis lors, le PNUD a encouragé systématiquement la coopération technique entre pays en développement dans la poursuite des objectifs de développement de ces pays. De même, il a cherché à faire davantage appel à leurs ressources techniques dans le cadre des activités traditionnelles de coopération technique et à établir des centres d'excellence dans le Sud. Dans sa décision 90/34, adoptée en juin 1990, le Conseil d'administration a identifié la CTPD comme l'un des six grands thèmes prioritaires de la coopération technique dans son cinquième cycle de programmation (1992-1996). Il a été créé au PNUD un groupe spécial de la CTPD auquel incombe en premier lieu la responsabilité de promouvoir ce type de coopération. Outre qu'il fournit un appui direct à la coopération Sud-Sud en assurant la promotion de la CTPD, le PNUD, en tant que principal organisme de financement des Nations Unies, constitue l'élément moteur de l'assistance technique fournie par tous les organismes des Nations Unies qui se consacrent à des activités de développement, y compris à celles qui relèvent de la CEPD/CTPD. S'agissant de la CTPD, il est particulièrement significatif que la neuvième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (qui s'est déroulée à New York du 30 mai au 2 juin 1995) ait avalisé les recommandations contenues dans le rapport sur les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (document TCDC/9/3). Le rapport recommande que la coopération technique entre pays en développement soit davantage axée sur de grands thèmes prioritaires, comme le commerce et l'investissement, la dette, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la production et l'emploi, la coordination des politiques macro-économiques, ainsi que l'éducation, la santé, le transfert des techniques et le développement rural, et que les diverses institutions et entités des secteurs public et privé, notamment dans les pays développés, incorporent les nouvelles orientations de la CTPD dans leurs programmes de coopération technique.

#### H. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a entrepris, dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles, de la culture et de la communication, un certain nombre d'activités et d'initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud. S'agissant des sciences naturelles par exemple, l'UNESCO a fait paraître, en octobre 1994, le premier numéro d'un bulletin du programme de coopération Sud-Sud consacré au développement socio-économique écologiquement viable dans les zones tropicales humides, qui est intitulé "South-South Perspectives". Ce bulletin est le fruit de la collaboration entre le Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, l'Université des Nations Unies et l'Académie des sciences du tiers monde. L'UNESCO réalise à l'heure actuelle plus de 50 projets, nationaux et régionaux, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ces projets qui, pour la plupart, ont trait à l'enseignement et sont réalisés dans les pays les moins avancés, sont financés principalement à l'aide de fonds fournis par les banques de développement régionales ou de fonds d'affectation spéciale représentant un budget total de 8 194 000 dollars des États-Unis. Sur ce montant, 4 149 000 dollars devraient être utilisés en 1994.

#### I. Programme des Nations Unies pour l'environnement

18. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ne compte pas beaucoup d'activités pouvant être considérées comme relevant de la CTPD au sens traditionnel. Toutefois, le PNUE exécute un certain nombre de programmes d'envergure au niveau régional, qui souvent favorisent la collaboration directe entre pays en développement ou encouragent ces derniers à adopter des positions régionales communes sur d'importantes questions politiques à l'ordre du jour. Par ailleurs, le PNUE procède actuellement à des réformes qui lui permettront d'être plus ouvert sur l'avenir et plus sensible aux besoins des pays en développement. L'une des réorientations les plus importantes porte sur ce qu'il est convenu d'appeler l'intégration régionale; elle consiste à renforcer les bureaux régionaux, à établir des liens très étroits entre les bureaux régionaux et le siège en matière de programmation et à augmenter le nombre des activités mises en oeuvre au niveau régional. Grâce à leurs contacts quotidiens avec les gouvernements, les bureaux régionaux du PNUE fournissent des données d'information aux services chargés des programmes au siège et, chaque fois qu'il y a lieu, s'adressent à ces derniers pour obtenir des renseignements et une assistance. En outre, les bureaux régionaux disposent d'un certain nombre de bourses et de quelques crédits destinés à des services de consultants qu'ils peuvent mettre à la disposition des gouvernements sur leur demande. Cette assistance est normalement fournie dans le cadre de négociations et de discussions bilatérales entre le Ministère de l'environnement et le Directeur régional.

#### J. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

19. Étant donné le resserrement des crédits disponibles pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) voit dans la CEPD/CTPD un moyen de promouvoir le progrès industriel des pays en

développement dont elle apprécie pleinement la valeur. Dans son plan à moyen terme (1996-2001), l'ONUDI accorde une place considérable aux programmes et activités de CEPD/CTPD. Le point de départ de ces programmes est la reconnaissance de la nécessité d'élargir la capacité et l'autosuffisance des pays en développement. À cette fin, l'ONUDI s'efforce de stimuler et d'appuyer le développement industriel grâce à la CEPD/CTPD en favorisant la coopération entre les entreprises, l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de promotion des investissements, le transfert des techniques et l'instauration de relations mutuellement bénéfiques entre entrepreneurs du Sud. La plupart des programmes et activités de CEPD/CTPD entreprises dans un but d'accompagnement et de promotion consistent à jumeler des établissements de recherche industrielle, à repérer et à renforcer les centres d'excellence dans les pays en développement afin que ceux-ci puissent assurer une formation et fournir des services d'experts, à promouvoir des programmes communs de recherche-développement et à établir des relations entre les chambres de commerce et d'industrie, les associations industrielles et autres organismes intéressés dans divers pays en développement.

#### K. Fonds des Nations Unies pour la population

20. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a intégré les activités de CTPD dans tous les éléments du programme relevant de son mandat. Le FNUAP se trouve dans une situation privilégiée du fait qu'il dispose d'un réseau mondial de bureaux extérieurs (un dans pratiquement chaque pays en développement), qu'il s'agisse de l'administrateur de programme affecté au bureau du PNUD mais recruté sur le plan national par le FNUAP ou d'un bureau distinct du FNUAP ayant à sa tête un administrateur au moins recruté sur le plan international (directeur de pays). Le FNUAP compte 68 bureaux extérieurs. Plus de la moitié des directeurs de pays sont originaires de pays en développement. Pour s'assurer que le programme de pays qu'il supervise est exécuté comme il convient, le bureau extérieur fait appel aux services techniques d'une équipe d'appui, qui opère à l'échelon sous-régional. Le FNUAP assure le financement de huit de ces bureaux extérieurs répartis stratégiquement dans le monde entier.

21. Au siège du FNUAP à New York, ce sont les divisions géographiques et la Division des services techniques et de l'évaluation qui, d'une manière générale, assurent le suivi et la supervision des activités de CTPD. Leurs activités sont complétées par celles des services d'appui technique d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies tels que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO, du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Pour mieux surveiller les activités de CTPD, le FNUAP a mis en poste à plein temps, en juin 1994, un administrateur de programme hors classe chargé de la coopération Sud-Sud. La tâche de l'administrateur est de formuler et de suivre de près le nouveau programme Sud-Sud d'aide aux centres d'excellence et, en même temps, de coordonner les activités du FNUAP à ce niveau. Le Fonds a également désigné des agents de liaison pour la CTPD dans chaque division géographique et dans chaque service de la Division des services techniques et de l'évaluation. Actuellement, le Fonds cherche à mettre au point des formules permettant de consigner de manière plus efficace les données relatives à la CTPD qui rentrent dans le cadre de la

programmation et du financement des activités menées avec son assistance. Ces données devraient en fait être incorporées comme il convient dans la base de données du système intégré de gestion du FNUAP.

#### L. Commissions régionales des Nations Unies

22. Promouvoir la CEPD/CTPD constitue, pourrait-on dire, la raison d'être des commissions régionales des Nations Unies : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). De son côté, la Commission économique pour l'Europe (CEE) appuie les activités destinées à promouvoir la coopération régionale pour le développement en Europe. Depuis leur création, les commissions régionales ont modifié leurs structures afin d'être à même d'assurer la mise en oeuvre des divers programmes d'action adoptés par leurs organes directeurs. Comme on le verra dans les sections qui suivent, l'appui des commissions régionales aux activités de CEPD/CTPD s'étend à un large éventail d'activités qui englobent l'appui à l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional ainsi qu'à des secteurs spécifiques tels que les échanges commerciaux, l'investissement, l'agriculture et l'industrie, les transports et les communications. Cet appui est fourni en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies sous la forme d'études, de réunions, d'assistance technique, d'ateliers, etc.

#### II. APPUI AUX ACTIVITÉS ET ORGANISMES DE COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE, RÉGIONALE ET MONDIALE, EN CE QUI CONCERNE NOTAMMENT LA COOPÉRATION COMMERCIALE, MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

##### A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

23. Dans ses travaux concernant les stratégies et politiques mondiales et régionales, la FAO met l'accent sur la complémentarité des productions, les débouchés commerciaux et les programmes et politiques visant à maîtriser les difficultés financières et institutionnelles et à renforcer l'autosuffisance collective et régionale. Elle coopère avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'établissement du Programme agricole commun en Afrique, qui doit servir de base à l'élaboration d'un protocole relatif à l'alimentation et à l'agriculture destiné à la Communauté économique africaine que l'OUA met actuellement en place. Elle a également collaboré avec la Zone d'échanges préférentiels pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement dans le domaine des systèmes de sécurité alimentaire et systèmes d'information connexes, en harmonisant les programmes d'action afin d'éviter les doubles emplois.

24. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la FAO a mené ses activités concernant les orientations et l'analyse de l'agro-industrie en coopération avec le Centre de développement de la planification agricole de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et elle maintient un contact permanent avec

divers comités et sous-groupes de l'ASEAN qui s'occupent d'agriculture, d'élevage et de pêche. Elle collabore avec la Commission du Pacifique Sud, notamment dans les domaines de la lutte phytosanitaire et de la mise en valeur des forêts.

25. En Amérique latine, la FAO a prêté son concours au Marché commun du Sud (MERCOSUR) pour analyser la compétitivité, la complémentarité et les projets de coopération concernant des produits agricoles se prêtant à l'exportation. Par ailleurs, elle met en oeuvre, par l'entremise de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), un ambitieux projet régional de sécurité alimentaire, comportant des activités tant nationales que régionales.

#### B. Centre du commerce international

26. Le Centre du commerce international (CCI) appuie depuis toujours le processus d'intégration économique au niveau panafricain, notamment en apportant une aide technique à l'OUA pour l'organisation de foires africaines et d'autres activités. Il a fait des propositions techniques détaillées en vue de l'établissement d'un système d'information commerciale panafricain (PANAFITIS) et, à la demande de la Banque africaine de développement, a élaboré une proposition très complète concernant la création d'un registre du commerce. Ce système informatisé contiendrait des données sur les plus importants acteurs économiques africains et aiderait la Banque africaine d'import-export à s'acquitter efficacement des fonctions qui lui reviennent en matière de financement et de promotion des échanges. Par ailleurs, le CCI exécute un programme visant à quantifier et promouvoir les échanges panafricains, dans le cadre de la création de la Communauté économique africaine. Ce programme vise à la fois à aider les entreprises africaines dans leurs activités de développement des échanges à l'intérieur de la région et à présenter les bienfaits économiques qu'aurait la création d'un marché régional africain. Le CCI compte renforcer les échanges interafricains en pratiquant systématiquement des analyses de l'offre et de la demande, en sélectionnant les entreprises et en organisant des rencontres acheteurs/vendeurs. Vingt réunions de ce type ont eu lieu depuis 1987, consacrées à 17 groupes de produits, elles ont réuni au total 800 participants, dont plus de 10 % des femmes (un programme régional de rencontre acheteurs/vendeurs destiné aux femmes africaines chefs d'entreprise et à celles exerçant des activités commerciales a été élaboré et sera exécuté dès que le financement en sera assuré). Ces réunions se sont traduites par la conclusion de nouvelles transactions commerciales portant sur plus de 230 millions de dollars des États-Unis, ce qui montre bien à quel point les possibilités commerciales intrarégionales sont peu exploitées. À titre d'exemple, la réunion panafricaine de fabricants et d'acheteurs de fournitures médicales et de matériel hospitalier organisée par le CCI à Nairobi au mois de décembre 1993, a donné lieu à d'importants nouveaux échanges commerciaux et contribué à renforcer les relations commerciales entre commerçants, fabricants et investisseurs africains. De même, de nombreux séminaires de haut niveau et réunions de groupe d'experts ont permis d'améliorer l'échange de données d'expérience en matière de promotion commerciale entre les pays en développement participants.

27. Toujours en Afrique, au niveau sous-régional, le Centre a achevé en 1993 la première phase d'un programme intégré en faveur des pays de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont l'objet était d'appuyer le processus de coopération et d'intégration économiques en Afrique de l'Ouest en créant un marché sous-régional. Le principal élément, concernant "la promotion d'une production orientée vers les échanges et le développement du commerce dans la CEDEAO", a été une analyse systématique de l'offre et de la demande des produits présentant des possibilités d'échanges intéressantes entre les pays de la CEDEAO. Dans le cadre de ce projet, financé par le Gouvernement italien, les activités suivantes ont été entreprises : 36 enquêtes portant sur le bois scié, le bois plaqué et contreplaqué, le papier et produits dérivés et les engrais manufacturés; des réunions acheteurs/vendeurs de ces groupes de produits, avec des activités de suivi; la collecte systématique de données sur les produits, les sociétés et les marchés qui formeront la base du futur réseau d'information commerciale de la CEDEAO; et la publication de manuels sur les aspects juridiques, financiers et économiques des échanges intra-CEDEAO, à l'intention d'un certain nombre d'États Membres. En 1994, une mission de programmation a été effectuée dans les pays des sous-régions concernées afin de mettre au point une phase de suivi. Une mission de programmation a également eu lieu dans les pays de la sous-région d'Afrique centrale afin d'y évaluer les possibilités de renforcer la coopération régionale en développant les échanges et la production dans le cadre de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. Un programme de coopération technique devrait être lancé à cet effet en 1995.

28. À la mi-1993, le CCI a entamé une nouvelle phase de coopération technique avec la ZEP (devenue depuis le COMESA – Marché commun de l'Afrique orientale et australe) dans le cadre d'un projet d'une durée de quatre ans portant sur un programme de développement et de promotion des échanges dans la ZEP. On y prévoyait d'étendre le Réseau d'information commerciale de la ZEP (TINET) afin d'y intégrer les chambres de commerce et autres organismes représentant les milieux d'affaires. En 1993, 10 organismes sectoriels de huit pays de la ZEP ont ainsi reçu du matériel, des logiciels et des données. Leurs responsables de l'information ont été formés au fonctionnement de TINET. Le programme vise aussi à développer les produits et les marchés en effectuant des analyses de l'offre et de la demande, en organisant des réunions acheteurs/vendeurs et en offrant un appui direct à certaines sociétés des pays de la ZEP. C'est dans ce cadre qu'en 1994 a eu lieu la première réunion acheteurs/vendeurs destinée aux femmes exerçant des activités commerciales, qu'un appui a été apporté à la préparation de la cinquième Foire-exposition de la ZEP et au lancement de l'Organisation commerciale de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESABO). Par ailleurs, le programme aidera la Banque de la ZEP à offrir les services d'experts voulus aux États Membres, en ce qui concerne notamment le financement des échanges à l'intérieur de la Zone. Il est lui-même financé par le PNUD et par des contributions au titre du partage des coûts versées par les Gouvernements belge et néerlandais. Par ailleurs, dans le cadre du projet pilote "TRAINFORTRADE", financé par le PNUD, et exécuté conjointement par la CNUCED et le CCI, le Centre a organisé, en coopération avec le Secrétariat de la Zone et le Centre pour la promotion des échanges et la formation en Afrique de l'Est et en Afrique australe, deux ateliers sur le thème "comment faire marcher les affaires dans la ZEP". Le premier atelier était destiné à des entrepreneurs et le deuxième aux responsables de la formation de certains organismes des États membres de la zone.

29. Le CCI collabore avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) depuis sa création et en suit étroitement les programmes concernant le renforcement des entreprises et des échanges afin d'assurer le développement harmonieux des États membres. Ainsi, dans le cadre de projets intitulés "Assistance directe en matière de conditionnement à certaines entreprises des États membres de la SADC" et "élaboration de normes de contrôle de la qualité et de services efficaces d'essai concernant les produits exportés et le conditionnement dans les États membres de la Communauté", financés par les Gouvernements finlandais et italien respectivement, le CCI a apporté une aide à deux niveaux : a) conseils techniques directs aux fabricants d'emballages en vue de mieux servir le secteur de l'exportation; et b) création d'offices nationaux des normes dans les pays de la sous-région qui n'en étaient pas encore dotés. Ce programme d'assistance s'est achevé en mars 1994.

30. Dans la région arabe, le CCI a mis en oeuvre, en 1992 et 1993, un projet de coopération technique portant sur l'introduction de systèmes et de modalités de financement des échanges entre pays arabes, en collaboration avec le Programme de financement du commerce arabe. Ce projet avait pour objet de contribuer à la création d'un réseau d'information commerciale intra-arabe (IATIN) au siège du Programme à Abou Dhabi, dont le coût était partagé entre le PNUD et le Programme. Les phases I et II, menées à bien en 1994, ont permis d'établir le noyau central d'IATIN. Le PNUD et le Programme viennent d'approuver la phase III et les travaux de mise en place d'un réseau régional couvrant l'ensemble des États arabes devraient débuter prochainement. Le Programme sera chargé de leur exécution, en coopération avec le CCI, dans le cadre du programme régional de coopération technique pour 1995-1997 qu'il finance avec le PNUD au titre de la participation aux coûts. Le réseau IATIN devrait offrir aux entreprises arabes et à leurs partenaires commerciaux d'autres pays les informations commerciales, économiques et financières dont ils ont besoin, contribuant ainsi à renforcer les échanges et à accélérer le processus d'intégration du marché arabe.

31. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le CCI a effectué, en 1993, une mission de programmation au siège du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), au Guatemala, à la demande de ce pays, afin de définir l'aide qui pourrait être apportée pour renforcer la coopération régionale en renforçant les échanges et les exportations entre les pays membres. Un descriptif de projet a été mis au point et l'on cherche actuellement des sources de financement. Par ailleurs, entre juillet 1990 et octobre 1994, le CCI a exécuté un projet portant sur la promotion des exportations et l'assistance au développement à apporter à certaines entreprises boliviennes qui exportent des produits dérivés du bois. Entre autres objectifs, ce projet visait à accroître les échanges dans ce secteur entre la Bolivie et les marchés voisins de la région en renforçant la coopération et la complémentarité industrielle et commerciale. À cette fin, des études de l'offre et de la demande ont été faites en 1990 au Pérou, au Chili, en Argentine, au Brésil et en Uruguay. À la suite de quoi il a été décidé de privilégier les régions où les perspectives commerciales sont naturellement bonnes en raison de leur situation géographique ou parce que les communications et les transports y sont meilleurs. Ces enquêtes et les contacts établis ont permis aux entreprises d'effectuer, entre 1991 et 1992, des missions commerciales qui non seulement ont permis d'établir de nouvelles relations mais



ont contribué à finaliser un accord de coopération industrielle et de complémentarité commerciale entre les entreprises boliviennes et uruguayennes exportant des produits dérivés du bois. L'expérience acquise lors de l'application du projet en Bolivie, où les exportations ont augmenté de plus de 15 % à partir de 1993 grâce à la rationalisation de la chaîne de la production et à la propriété accrue accordée aux exportations, a suscité un grand intérêt dans la région. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu au Paraguay, en Argentine, au Uruguay et en Équateur, dans ces deux derniers pays, elles faisaient partie d'activités de coopération technique entre pays en développement financées par la Chambre d'industrie et l'ALADI, respectivement.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce  
et le développement (CNUCED)

32. Outre certaines activités qu'elle mène en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies (voir le chapitre consacré au PNUD, par exemple), la CNUCED offre une assistance visant à appuyer l'intégration sous-régionale et régionale et la coopération interrégionale, en particulier pour le développement des échanges. En ce qui concerne l'intégration économique, elle aide la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à mettre au point un programme de coopération commerciale et, en particulier, à rédiger un protocole complétant le Traité de la SADC. Le Conseil des ministres de la SADC a effectué une première lecture du projet. Dans le cadre d'un programme d'assistance à l'Union du Maghreb arabe (UMA), la CNUCED a achevé une étude sur les mécanismes de compensation des pertes dues à l'application de la Convention de l'UMA sur les tarifs douaniers et le commerce. Elle a continué d'apporter une assistance technique pour l'entrée en vigueur du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) en ce qui concerne notamment la contribution du secteur privé au processus d'intégration. Elle fournit des services consultatifs notamment en participant à des réunions en tant que conseiller technique à de nombreux organismes sous-régionaux et régionaux de pays en développement qui en font la demande, comme l'ANASE, l'Accord de Bangkok, la COMESA, l'OUA, la SADC et le SICA.

33. Pour ce qui est des échanges Sud-Sud, le deuxième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, lancé en novembre 1991, est entré dans sa phase active. Les pays participants continuent de négocier dans tous les domaines pour lesquels des groupes de négociation ont été créés : adhésion d'autres pays, négociations produit par produit, négociations tarifaires globales, mesures commerciales directes et accords non tarifaires et sectoriels. Le projet de Système global de préférences commerciales, financé par la CNUCED, qui l'abrite dans ses locaux, a assuré le secrétariat des négociations et fourni une assistance technique.

34. La CNUCED appuie également le renforcement des services permettant de développer les échanges dans les secteurs suivants :

a) Activités portuaires :

i) Dans les sous-régions dont les villes portuaires ont une faible densité de population, les activités de formation peuvent être centralisées dans un seul port. On peut soit organiser les stages au

/...

centre, soit envoyer des instructeurs du centre dans les ports de la région pour y donner des cours. La CNUCED s'est employée à en propager l'idée en renforçant les capacités de formation nationales et sous-régionales dans le cadre de son programme TRAINMAR; il existe déjà des centres régionaux TRAINMAR en Côte d'Ivoire, au Nicaragua, en Guadeloupe, en Uruguay, en Malaisie et au Maroc et d'autres devraient être créés au Pérou, aux îles Fidji et au Viet Nam;

- ii) Un projet de modernisation de la gestion portuaire récemment mené en Somalie par le PNUD et la CNUCED prévoyait qu'une équipe de gestionnaires indiens participe à l'exploitation et à la gestion des ports de Mogadishu et de Kismayo. Suivant cet exemple, les organismes portuaires pourraient établir une liste d'experts dont les services pourraient être utilisés, au prix coûtant, notamment par l'Organisation des Nations Unies ou des entreprises commerciales pour la gestion d'autres ports. Ces services d'experts connaissant bien la situation des pays en développement concerneraient, par exemple, la manutention, la gestion du matériel, la protection de l'environnement, les questions de responsabilité, la comptabilité, les statistiques et la tarification portuaire;

b) Transports maritimes : Dans le cadre de la formulation et de l'application des programmes de la Décennie pour les transports et les communications, la CNUCED a participé activement, en collaboration avec les commissions régionales intéressées, à l'établissement des objectifs et des stratégies des programmes relatifs aux transports maritimes concernant l'exécution de certains projets dans le cadre des programmes d'action régionaux de la Décennie.

35. La CNUCED appuie depuis longtemps les activités visant à renforcer la coopération monétaire et financière. Elle offre par exemple une assistance aux organismes multilatéraux de compensation et de paiement des pays en développement. C'est ainsi qu'elle a aidé l'Union asiatique de compensation à réaliser une étude sur les perspectives d'élargissement, de renforcement et de diversification des fonctions de l'Union à la lumière de l'évolution actuelle et des perspectives économiques des pays membres et de l'économie mondiale. Un document intitulé "The ACU: an Assessment and Prospects" a été présenté au Conseil de direction à sa vingt-deuxième réunion annuelle à Yangon (Myanmar) en août 1994. À la demande de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO), la CNUCED a établi un document technique sur la conversion de la CCAO en Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest. Elle a apporté un appui technique à l'organisation de la huitième session du Comité de coordination des accords de paiement multilatéraux et de coopération monétaire entre pays en développement, dont elle assure le secrétariat technique, qui s'est tenue en Espagne, à Santa Cruz de Tenerife, du 28 février au 1er mars 1994. Elle a également prêté son concours à la deuxième Conférence des gouverneurs et des responsables de haut niveau des banques centrales des pays d'Amérique latine et d'Afrique, tenue du 2 au 3 mars 1994, et à la réunion du Comité de suivi de cette conférence, tenue en Espagne, à Madrid, le 3 octobre 1994.

36. Pour répondre aux besoins nouveaux et aux demandes nouvelles, la CNUCED effectue des études analytiques de l'évolution des marchés des capitaux

régionaux et des mécanismes de financement des échanges dans les pays en développement.

37. Depuis 1975, elle assure le secrétariat technique du Groupe des 24, le plus souvent en effectuant des études sur les questions faisant l'objet d'analyses ou de négociations au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale. Les projets réalisés dans ce cadre, financés par le PNUD et un certain nombre de gouvernements, ont pour objet d'aider les pays en développement à renforcer leurs moyens d'intervention techniques et leur capacité de participer et de contribuer à toutes les phases des discussions et des négociations ayant lieu au sein du FMI et de la Banque mondiale. Ces études ont été publiées en cinq volumes par les éditions North-Holland entre 1987 et 1989. Six nouveaux volumes ont été publiés depuis 1990 (en tant que publications des Nations Unies) et un septième est en préparation. Les débats d'une importante conférence organisée par le Groupe des 24 en avril 1994, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la conférence de Bretton Woods, ont été publiés en tant que volume IV (numéro spécial) de la revue International Monetary and Financial Issues for the 1990s. La plupart des travaux de recherche entrepris actuellement portent sur les nouvelles incidences de l'intégration des pays en développement dans le système financier international, y compris les effets des politiques macro-économiques des principaux pays industrialisés.

#### D. Programme des Nations Unies pour le développement

38. Pour ce qui est de la coopération mondiale, le PNUD (par l'entremise de son Groupe spécial de la CTPD) a appuyé des activités visant à résoudre les problèmes auxquels tous les pays en développement se heurtent, en établissant des monographies, en organisant des ateliers thématiques, en élaborant des stratégies de négociation conjointes et en coopérant dans le domaine de la recherche. Cette façon de procéder a été particulièrement efficace pour aborder certains problèmes communs grâce à l'échange des données d'expérience pertinentes et des techniques appropriées. À titre d'exemple, le PNUD a appuyé des activités visant à réunir des pays en développement et des pays en transition afin qu'ils échangent leurs vues et leurs données d'expérience et, sur cette base, arrêtent les méthodes qui pourraient être reproduites dans les domaines suivants : i) gestion de l'aide entre les pays arabo-africains (atelier en Jordanie en janvier 1994), coopération entre les pays d'Amérique latine et les pays d'Europe de l'Est (atelier en Turquie en octobre 1994); ii) fonctionnement des ministères des affaires étrangères dans les pays d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants, avec la Turquie, l'Égypte, la Tunisie et Malte (en juin 1993); cette activité a abouti à un programme de formation des diplomates; iii) recherche de méthodes novatrices de lutte contre la pauvreté; iv) programme de coopération sur les réformes économiques, dont la privatisation (ateliers de CTPD organisés en Éthiopie et en Pologne), problèmes d'ordre macro-économique dans les pays en transition (colloque en Chine), gestion de la dette extérieure (débat sur les accords de swap au Honduras), problèmes qui se posent aux gouvernements en ce qui concerne l'ajustement structurel (études sur certains pays d'Afrique et atelier à Cotonou).

39. Le PNUD met également en oeuvre des programmes d'assistance technique destinés à aider les pays en développement à faire face aux problèmes qui leur sont communs. Par exemple, il participe à l'application du Programme d'action

adopté par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Barbade, avril-mai 1994). Par ailleurs, il s'emploie à renforcer la coopération technique entre les pays d'Afrique et d'Asie, dans le cadre du suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Lors d'un séminaire qu'il a organisé en Indonésie (en décembre 1994), des possibilités concrètes de coopération entre les pays d'Asie et d'Afrique ont été recensées dans des domaines comme l'amélioration de la productivité agricole, la formation des ressources humaines et le développement des institutions.

40. Par ailleurs, en Asie du Sud-Est, le PNUD appuie deux importantes entreprises conjointes visant à régler des problèmes communs. La première, relative au bassin du fleuve Tumen, concerne la collaboration entre cinq pays en vue d'appliquer une stratégie commune pour la mise en valeur de régions de l'Asie du Nord-Est bordant ce fleuve. Dans le cadre de ce programme, la Chine, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la Russie et la Mongolie peuvent étudier et adopter une série de dispositions juridiques et institutionnelles. Un comité de gestion du programme a été créé en juillet 1994 et de nouveaux accords sont élaborés en vue d'établir une commission consultative, un comité de coordination et un secrétariat. Les négociations se déroulent sous la présidence du PNUD, ce qui en garantit la neutralité. Sont prévues les activités suivantes : études d'investissements, études de pré faisabilité, formulation d'une politique environnementale, stratégies de mobilisation des ressources et procédures relatives aux frontières et aux douanes. La deuxième initiative concerne le Comité du Mékong, qui gère les ressources en eau du bassin du même nom. Malgré les conflits qui ont agité la sous-région, le Comité a pu fonctionner sans entrave et un nouvel accord général a été signé en 1994. Le PNUD, qui en est l'agent d'exécution, a apporté au cours des 37 dernières années une assistance d'un montant de 45 millions de dollars, qui s'est traduite par un investissement d'environ 600 millions de dollars. Parmi les activités novatrices exécutées au titre de ce programme, on peut citer : i) les travaux concernant le système de comptabilité des ressources naturelles en vue de la planification de l'utilisation des ressources en eau; ii) les travaux préparatoires à l'établissement d'un réseau de développement durable du bassin; et iii) la mise au point d'un système d'autofinancement des fonctions principales du secrétariat du Comité du Mékong.

41. En ce qui concerne la coopération sous-régionale et régionale, le PNUD a entrepris des activités de CEPD et de CTPD dans le cadre des programmes qu'il exécute en coopération avec les organismes des différentes régions concernées. Il a fourni une aide financière à certains organismes régionaux, y compris les commissions régionales, pour qu'ils mènent leurs activités et, dans de nombreux cas, servent d'agents d'exécution.

a) Le Directeur régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) appuient les initiatives de renforcement des échanges régionaux. Il s'agit notamment d'un programme de développement des échanges entre la CEI et les États baltes auquel participent quatre organismes des Nations Unies (la CNUCED, le CCI, la CEE et le PNUD) qui a pour objectif d'accroître les échanges dans la région et avec d'autres pays, et qui a été lancé lors d'un atelier régional organisé dans la République de Moldova en janvier 1994;

b) Le Bureau régional pour l'Afrique a appuyé des activités concernant la mise en place de la Communauté économique africaine. Parmi les initiatives nouvelles, on peut citer la création de mécanismes de promotion des échanges intra-africains, y compris des systèmes d'information sur les échanges et les investissements, ainsi que les organismes commerciaux régionaux et sous-régionaux, dont les associations professionnelles et les chambres de compensation. L'un des principaux programmes bénéficiant de l'appui du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes concerne les politiques commerciales et les préparatifs des négociations multilatérales. Lancé en août 1993, ce programme prévoit des études, des activités de formation, l'établissement de normes, des mécanismes de contrôle de la qualité et l'établissement de notes de négociations. Y participent des négociateurs commerciaux et des juristes représentant les gouvernements, ainsi que des représentants du secteur privé et d'autres spécialistes du commerce extérieur. Des activités sont menées en collaboration par la CNUCED, la CEPALC, le PNUD, la Banque interaméricaine de développement et le Système économique latino-américain;

c) L'un des trois programmes thématiques organisés au titre des CIP (chiffres indicatifs de planification) régionaux par le Bureau régional des États arabes concerne l'intégration économique et les échanges. Il prévoit notamment les activités suivantes : appuyer l'établissement d'un réseau d'informations commerciales par le Programme de financement du commerce arabe (voir aussi le chapitre consacré au CCI); appuyer l'organisation d'un colloque à Abou Dhabi (en avril 1993), assurer les activités de suivi relatives à l'intégration économique et commerciale qui sont exécutées avec l'appui du programme régional et auxquelles participent également la CNUCED, le CCI et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU; et renforcer les capacités du Secrétariat de l'Union du Maghreb arabe;

d) Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a participé à un vaste programme relatif aux échanges et investissements internationaux, auquel tous les organismes des Nations Unies participent et qui comprend les activités suivantes : normalisation, exploration des marchés, formation, harmonisation des pratiques et établissement de positions de négociations concernant la promotion des mécanismes d'intégration. Deux autres grandes initiatives concernent la coopération commerciale dans les pays de l'ANASE et le renforcement des échanges et des investissements dans l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

#### E. Commissions régionales des Nations Unies

##### Commission économique pour l'Afrique

42. La CEA continue d'apporter une assistance à la plupart des groupements créés pour l'intégration économique sous-régionale en Afrique, dans les domaines suivants : appui institutionnel, définition et mise en oeuvre de politiques et de stratégies, élaboration de projets visant à mobiliser des ressources, réalisation d'études, organisation de réunions et d'ateliers et fourniture d'une large gamme de services consultatifs. Pour appuyer son action à l'échelon sous-régional, elle a détaché du personnel dans les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) installés dans cinq

sous-régions. Elle collabore avec d'autres organismes des Nations Unies comme le PNUD et avec des pays donateurs, parties à des accords bilatéraux.

43. Le projet intitulé "Assistance multisectorielle à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)", financé par le PNUD, a été exécuté par la CEA depuis sa mise en train en 1989, jusqu'à sa conclusion en 1993, et l'on a pendant cette période lancé plusieurs plans directeurs et programmes pour les États membres de la CEEAC. On a mis en oeuvre notamment un programme de sécurité alimentaire, l'interconnexion des réseaux routiers et de télécommunications, des plans directeurs sectoriels pour le développement des activités sidérurgique, pétrochimique et forestière, ainsi que pour la production de matériel et d'outillage. Dans les pays de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, le secrétariat de la CEA, par l'intermédiaire du MULPOC de Gisenyi (Rwanda), a lancé un vaste programme de coopération et d'intégration économiques, qui a donné d'assez bons résultats dans les domaines de l'énergie, de la recherche agronomique et des transports. La CEA apporte une assistance à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis 20 ans. Elle a exécuté un projet financé par le PNUD, intitulé "Assistance multisectorielle à la CEDEAO (RAF/88/047)", qui a permis de mettre en oeuvre : i) un plan directeur industriel pour l'Afrique de l'Ouest; ii) un programme de sécurité alimentaire; iii) un projet d'intégration monétaire et de libéralisation des échanges. On escompte que les recommandations figurant dans l'étude sur la rationalisation des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest, réalisée en 1994, seront prises en compte par les États membres et les organisations elles-mêmes. La CEA accorde son appui au Marché commun de l'Afrique orientale et australe et à la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales. Afin d'aider les deux organismes à coordonner, harmoniser et rationaliser leurs activités, elle a déjà engagé des consultations avec leurs secrétariats, sur la tenue d'un sommet commun spécialement consacré à cette question.

44. La CEA et l'OUA collaborent étroitement pour promouvoir l'intégration et la coopération économiques en Afrique. La signature du Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine, peut être considérée comme le couronnement de leur effort. L'OUA, la CEA et la Banque africaine de développement ont créé un secrétariat commun, qui devrait jouer un rôle clef dans l'application du Traité, entré pleinement en vigueur en juin 1994, après avoir été ratifié par les deux tiers des pays signataires.

45. La coopération Sud-Sud entre les pays d'Afrique dans le secteur des transports et des communications s'effectue dans le cadre de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique. Les programmes de la Décennie mettent l'accent sur la réalisation de projets régionaux et sous-régionaux. Deux importants projets régionaux sont actuellement en cours d'exécution, l'un pour la création d'une base de données sur les transports régionaux, l'autre pour le développement institutionnel et la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des transports et des communications en Afrique. La CEA a apporté un appui technique actif à divers organismes régionaux et sous-régionaux de transport et de communications : l'Union panafricaine des télécommunications, l'Union panafricaine des postes, des associations maritimes et portuaires, la Conférence ministérielle des États de

l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes, la Commission africaine de l'aviation civile, l'Union africaine des chemins de fer, etc. Dans le domaine des transports maritimes, la CEEAC et la CEDEAO participent actuellement à un projet parrainé par la CEA concernant la navigation côtière en Afrique de l'Ouest et du Centre. La CEA collabore également avec l'Union africaine des chemins de fer et les autorités nationales des chemins de fer en vue de restructurer le réseau ferroviaire. Il s'agit notamment de remettre en état et de moderniser les voies, le matériel roulant, les équipements et les moyens de télécommunications et de signalisation, de mettre en valeur les ressources humaines et de favoriser les échanges d'éléments d'information, d'études, d'outillage et de pièces détachées.

46. Pour ce qui est de la coopération entre les régions en développement, la CEA et la CESAP ont tenu, en 1989, à Leningrad (Russie), un séminaire commun sur l'organisation et la gestion des ports, financé par l'ex-URSS, par l'intermédiaire du PNUD. En 1994, la CEA a été représentée à la troisième Réunion spéciale intergouvernementale sur la phase II de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique.

#### Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

47. De manière générale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) intervient pour appuyer et promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement par le biais de projets spécifiques d'assistance technique dont on trouvera quelques exemples ci-après.

48. En ce qui concerne la coopération financière, la coopération en matière d'investissement et la coopération entre entreprises, la CEPALC participe avec le PNUD (projet RAL/89/001) à l'exécution d'un programme régional relatif à la fourniture et à la production de biens d'équipement. Visant à renforcer la coopération entre agents économiques dans les domaines de la gestion de la technologie, du marketing et du contrôle de la qualité, le programme en question est axé sur les activités suivantes : création de centres nationaux de coordination pour la fourniture et la production de biens d'équipement, évaluation de l'autonomie des utilisateurs de réseaux informatiques, publication d'un catalogue sur les capacités de production des membres de l'Association latino-américaine d'intégration et analyse des procédures et conditions régissant les appels d'offres dans la région. Dans le cadre du programme de coopération technique financé par la Banque interaméricaine de développement (BID), la CEPALC et l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont décidé d'encourager l'échange, au niveau régional, de données d'expérience sur les possibilités d'investissement. Dans le cadre du projet intitulé "Stratégie des programmes d'investissement en Amérique centrale", la CEPALC s'est efforcée, en collaboration avec la BID et la Banque centro-américaine d'intégration économique, d'encourager la coopération dans le domaine des investissements consacrés à la production d'huile comestible et de graisses alimentaires. La CEPALC a par ailleurs achevé la mise en oeuvre d'un projet visant à resserrer les liens entre les fédérations de coopératives d'épargne et de crédit d'Amérique centrale.

49. En ce qui concerne les infrastructures, la CEPALC a exécuté des projets dans les domaines suivants : planification et gestion des ressources en eau dans

la région andine, coopération économique entre pays latino-américains pour la construction de terminaux de fret terrestre, élaboration de plans d'urbanisme dans certains pays.

50. Dans le domaine de l'information, la CEPALC, en collaboration avec l'UNESCO, a achevé l'élaboration d'un programme régional visant à renforcer la coordination entre les réseaux et systèmes informatiques nationaux. Elle a également mené à bien des projets destinés à appuyer des réseaux de coopération en matière d'information dans les Caraïbes.

#### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51. Les activités de coopération technique entre pays en développement assumées par la CESAP ces dernières années concernent le transfert et l'échange de matériel, de technologie, de données d'expérience, de connaissances techniques, d'éléments d'information, etc. Elles couvrent la plupart des domaines inclus dans le programme de travail de la CESAP, et notamment les suivants : recherche et analyse des politiques en matière de développement, gestion de l'environnement et des ressources naturelles, industrie et technique, commerce international et coopération économique mettant en jeu des sociétés transnationales, population, développement rural et urbain, développement social, statistiques et transports, communications et tourisme. On admet généralement que l'échange de données d'expérience et de connaissances techniques entre pays en développement, dans le cadre d'une coopération technique, débouche souvent sur des arrangements de coopération économique qui impliquent des mesures pratiques prises collectivement par les pays en développement et nécessitant, pour la plupart, des dépenses d'équipement ou la création d'entreprises communes.

52. Du fait de la relative modicité de l'appui financier, de janvier 1993 à janvier 1994, 33 activités opérationnelles de coopération technique ont été financées grâce au fonds supplémentaire créé par la CESAP pour faciliter cette coopération. Vingt-cinq d'entre elles concernaient directement les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés, les pays insulaires en développement et les pays désavantagés en transition. Pour chacune de ces activités, le fonds a permis de financer les déplacements internationaux, les dépenses locales étant soit supportées par le gouvernement ou l'institution hôte soit financées par d'autres sources (par exemple, imputation sur le CIP du pays défini par le PNUD). L'objectif essentiel du fonds de la CESAP était de favoriser la participation des pays les moins avancés, des pays enclavés et des pays insulaires en développement ainsi que des pays désavantagés en transition aux divers séminaires, voyages d'étude, ateliers de formation et échanges bilatéraux et multilatéraux de données d'expérience organisés par des gouvernements et des institutions, notamment des organisations non gouvernementales de pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique. Le fonds a pu fonctionner grâce à la générosité de donateurs, dont



les gouvernements de la Chine, des Pays-Bas, de la Norvège et de la République de Corée, qui ont versé en tout 170 000 dollars des États-Unis en 1993<sup>1</sup>.

53. Par le biais du Comité spécial sur la coopération économique régionale, la CESAP exécute un Programme d'action pour la coopération régionale dans le domaine du commerce et des investissements, qu'elle a adopté en 1993. Dans le cadre du Programme d'action, on a accordé une attention particulière aux questions suivantes : étude et analyse des flux commerciaux régionaux et sous-régionaux, renforcement du réseau régional d'information commerciale, interconnexion des instituts de recherche spécialisés en matière commerciale, examen des apports d'investissements étrangers directs selon les secteurs et des politiques à suivre à cet égard, mise en place d'un service d'information et de promotion concernant l'investissement au niveau régional, problèmes relatifs aux produits de base dans la région, problèmes écologiques liés au commerce et à l'investissement, coopération entre les sous-régions. Le Programme d'action prend également en compte le rôle important que peut jouer la coopération régionale dans le développement des petites et moyennes entreprises orientées vers l'exportation ainsi que dans l'intégration de nouveaux pays à la région, notamment les républiques d'Asie centrale. Le commerce et l'investissement étant les éléments clefs de toute initiative d'intégration, la CESAP s'occupe également de l'organisation de foires commerciales, de la publication et de la diffusion de dossiers sur le commerce et de questions liées aux productions agricoles importantes pour le commerce de la région. En outre, la CESAP poursuit des activités qui visent à favoriser l'harmonisation des politiques en matière d'investissements étrangers directs dans les sous-régions.

54. C'est ainsi que la CESAP a réalisé une étude analysant de manière détaillée les échanges commerciaux dans la région et les politiques macro-économiques propres à accroître la productivité. L'absence de renseignements à cet égard n'avait pas permis dans le passé d'analyser l'expansion du commerce intrarégional. Au sujet de l'échange d'éléments d'information entre pays de la région, le secrétariat cherche à améliorer l'efficacité du Réseau régional d'information commerciale en introduisant l'échange de données informatisées. Le Plan d'action met l'accent sur l'interaction entre le secteur privé, les chambres nationales de commerce et d'industrie et les associations professionnelles. Le secrétariat s'efforce, par son action, d'atteindre ces objectifs et stimuler ainsi la coopération économique entre pays en développement. Dans le cadre des activités que l'on envisage pour le réseau d'instituts de recherche spécialisés en matière commerciale, on s'attache

---

<sup>1</sup> Par ailleurs, il convient de noter qu'en 1993 la CESAP a reçu 16,02 millions de dollars des États-Unis en espèces, de diverses sources à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, au titre de l'ensemble de ses activités de coopération économique et technique. Pour l'ensemble des activités de la CESAP en 1994, les donateurs sont les suivants : Allemagne, Australie, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kiribati, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu.

particulièrement à celles qui intéressent le commerce et les investissements intrarégionaux.

55. Pour ce qui est de l'assistance qu'elle apporte aux réseaux de coopération économique entre pays en développement, et à d'autres formes de coopération, la CESAP a mis en place plusieurs dispositifs portant sur des tarifs préférentiels, des systèmes de compensation et de réassurance, et sur des mécanismes de négociation pour les matières premières : Accord de Bangkok, Union asiatique de compensation, Compagnie asiatique de réassurance, et quatre accords sur des produits de base (café, jute, soie et bois tropicaux). Comme suite aux recommandations faites par les organes intergouvernementaux, la Commission a élaboré et exécuté un certain nombre de programmes d'assistance technique relatifs aux accords sur les produits de base, grâce à des ressources extrabudgétaires fournies par des pays donateurs.

56. Par ailleurs, la CESAP encourage le dialogue entre diverses organisations sous-régionales de l'Asie et du Pacifique, afin de les aider à renforcer la coopération entre les sous-régions, en tirant parti de leur complémentarité et en favorisant les échanges et l'assistance mutuelle dans plusieurs domaines. Dans le cadre de cette démarche, elle a signé des mémorandums d'accord avec les organisations suivantes : Organisation de coopération économique (OCE) (juillet 1993), Association sud-asiatique de coopération régionale (février 1994), Forum du Pacifique Sud (mai 1994), Commission du Pacifique Sud (décembre 1994). Elle a proposé un accord du même type à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Par le biais des mémorandums d'accord, la CESAP et l'organisme concerné conviennent de collaborer, dans la mesure du possible, pour ce qui est des problèmes de développement et pour défendre leurs intérêts mutuels. En outre, les chefs de secrétariat des trois grandes organisations sous-régionales, l'OCE, l'Organisation sud-asiatique de coopération régionale et le Forum du Pacifique Sud, ont, à la demande de la CESAP, tenu une réunion consultative à Bangkok, en février 1994. Cette réunion s'est avérée fructueuse car elle a permis de débattre librement des moyens de renforcer la coopération entre la CESAP et les organisations sous-régionales, en exploitant leurs compétences respectives et en défendant leurs intérêts mutuels. On envisage de donner à cette réunion un caractère régulier. Une deuxième réunion a d'ailleurs eu lieu au secrétariat de l'ANASE, à Jakarta, en janvier 1995, entre les chefs de secrétariat de la CESAP, de l'ANASE, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, de l'OCE, de la Commission du Pacifique Sud et du Forum du Pacifique Sud. Une troisième réunion devrait avoir lieu en mai 1996, au secrétariat de l'OCE.

57. Il va de soi que les transports et les communications jouent un rôle essentiel dans la promotion de la coopération économique entre pays en développement. La modernisation et le renforcement des infrastructures régionales constituent l'objectif essentiel du Programme d'action régional pour la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique<sup>2</sup>. Il convient de noter que, conformément à la

---

<sup>2</sup> L'Assemblée générale a proclamé la Décennie dans sa résolution 39/227 du 18 décembre 1984 et a adopté la phase II dans sa décision 46/453 du 20 décembre 1991.

recommandation de la Réunion intergouvernementale de responsables des chemins de fer et des routes, tenue en décembre 1991, la CESAP, a appuyé, à sa quarante-huitième session (avril 1992), en soulignant le caractère prioritaire, un projet intégré spécial de développement de l'infrastructure pour le transport par voie de terre en Asie, qui comprend les éléments suivants : la route d'Asie, le chemin de fer transasiatique et la facilitation du transport par voie de terre. La CESAP poursuit ses travaux en vue de mettre en oeuvre ce projet. D'autre part, la CESAP a aidé les pays en développement enclavés ou en transition à surmonter certaines des difficultés résultant de leur situation géographique défavorisée en axant ses efforts sur les domaines suivants : transports par voie de terre, arrangements de transit, gestion de l'environnement et des ressources naturelles, développement technologique et promotion du commerce.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

58. La CESAO s'efforce de jouer un plus grand rôle en matière de coopération technique régionale en améliorant ses services consultatifs et en redoublant d'efforts pour assurer le financement des projets. Nombreuses ont été ses activités qui visaient à appuyer des actions collectives de caractère régional et interrégional : réalisation d'études techniques, mise en oeuvre de projets de coopération technique, organisation de réunions d'experts, de séminaires et d'ateliers de formation, participation à des réunions intergouvernementales. Ces activités sont souvent menées conjointement avec d'autres institutions ou organismes des Nations Unies, des pays donateurs et d'autres organismes tels que la Fondation Friedrich Ebert, le Outreach Consultation Project de l'Université de Jordanie, et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies.

59. Les activités de coopération technique de la Commission s'exercent dans les domaines suivants : i) l'énergie (une étude sur les possibilités de coopération régionale en matière d'énergie solaire a été présentée à la cinquième Conférence arabe sur l'énergie, tenue au Caire, en mai 1994; ii) la mise en valeur et la gestion des ressources en eau (la CESAO a organisé un certain nombre de réunions à ce sujet et elle exécute actuellement plusieurs projets, l'un d'entre eux étant financé conjointement avec le PNUE – évaluation des ressources en eau de la région de la CESAO grâce à des techniques de télédétection – un autre projet étant appuyé par le Gouvernement allemand); iii) le développement durable : activités concernant la lutte contre la désertification, la création d'un habitat écologiquement viable, la gestion et le développement durables des terres arides de la région arabe; iv) le développement industriel : activités concernant l'assistance aux pays en vue de déterminer et d'atténuer les difficultés que rencontrent les industries existantes, ainsi que d'améliorer l'aptitude des cadres à la direction des entreprises, l'exécution d'un projet sur la mise en place d'infrastructures techniques dans les pays arabes, mené en collaboration avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, la participation (en tant qu'organisme apparenté) à la mise en oeuvre du programme de formation "Lancez-vous dans les affaires", en collaboration avec le PNUD et le Programme d'assistance au peuple palestinien; v) la science, la technique et l'éducation; les transports : activités concernant notamment le suivi de l'application à l'échelon régional de la phase II (1992-1996) de la Décennie des transports et des télécommunications

pour l'Asie et le Pacifique; le développement social : exécution d'un projet relatif à la rédaction de la Déclaration arabe pour le développement social à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, en mars 1995; exécution d'un projet financé par le PNUD, intitulé "Le village autonome", visant à promouvoir l'utilisation de techniques appropriées pour la construction de logements, le développement communautaire et des activités liées à la participation des femmes au développement; exécution de projets dans le secteur des statistiques.

60. La CESAO exécute un certain nombre d'activités en collaboration avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et la Ligue des États arabes (LEA) : ainsi elle a signé avec l'OCI, en décembre 1994, un mémorandum d'accord sur la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, et elle coopère avec la LEA et ses organes subsidiaires (notamment le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement), pour coordonner, promouvoir et sélectionner des activités liées à l'exécution conjointe de projets de développement durable concernant la région arabe (notamment ceux qui relèvent des priorités régionales définies dans Action 21).

#### F. Banque mondiale

61. La Banque mondiale encourage résolument les échanges commerciaux, notamment par le biais de mécanismes de financement. Bien qu'elle ne finance pas directement les projets régionaux, elle participe activement au Marché commun austral (MERCOSUR) ainsi qu'à la Communauté des Caraïbes (CARICOM), avec la Colombie et le Venezuela, et elle soutient d'autres initiatives. Au cours de l'exercice financier 1994, le groupe de la Banque a prêté 20 millions de dollars, provenant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et 11 millions de dollars, provenant de l'Association internationale de développement, à la Banque régionale des Caraïbes pour le financement de crédits aux pays de la région. Elle a en outre affecté du personnel à la Communauté de développement de l'Afrique australe, en vue d'appuyer l'action menée par la Communauté à l'échelon régional dans le domaine des transports ainsi que d'autres efforts de coopération dans la région de l'Afrique australe.

62. Dans sa publication Directives : passation de marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA (1992), la Banque mondiale énonce des directives concernant la passation de marchés susceptibles de renforcer la coopération sud-sud dans le cadre des appels d'offres internationaux. S'agissant de la préférence nationale et régionale, une marge de préférence peut être tolérée si le pays emprunteur en fait la demande et à certaines conditions agréées par la Banque et consignées dans les dossiers d'appels d'offres : i) pour les produits fabriqués dans le pays emprunteur lorsqu'il s'agit de comparer des offres de fabricants nationaux avec des offres de fabricants étrangers; ii) pour les produits fabriqués dans des pays associés au pays emprunteur dans le cadre d'un accord régional préférentiels conclu entre pays en développement et visant à favoriser leur intégration économique par une union douanière ou une zone de libre-échange, lorsqu'il s'agit de comparer les offres émanant de fabricants de ces pays avec d'autres offres étrangères; iii) pour des travaux de génie civil, dans les pays membres dont le PIB par habitant est inférieur à un niveau déterminé, lorsqu'il s'agit de comparer les offres d'entrepreneurs nationaux

avec celles d'entrepreneurs étrangers. En 1994, 65 % des contrats de services consultatifs (46 % de la valeur totale) ont été conclus avec des sociétés de pays en développement.

### III. APPUI À LA COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES ET ENTRE INDUSTRIES

#### A. Centre du commerce international (CNUCED/GATT)

63. Le programme du CCI en faveur de la coopération Sud-Sud est par définition axé sur l'entreprise. Une fois les créneaux commerciaux systématiquement identifiés aux échelons sous-régional, régional et interrégional, les entreprises des différents pays en développement sont encouragées à établir des relations commerciales et elles y sont aidées grâce à l'organisation de réunions entre acheteurs et vendeurs. Ces initiatives portant fréquemment sur des produits ou des secteurs spécifiques, elles contribuent également de manière non négligeable à la coopération Sud-Sud sur le plan industriel. Des outils permettant de développer les échanges sont mis à la disposition des organisations du secteur commercial, telles que les chambres de commerce et d'industrie et les associations de fabricants, qui reçoivent aussi un appui pour l'établissement des liens Sud-Sud, en particulier par le biais de systèmes d'information commerciale. Citons à titre d'exemple le réseau d'information commerciale du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le système d'information sur les débouchés de la CEDEAO et le réseau d'information commerciale intra-arabe. Des services d'appui commercial visant à améliorer les résultats commerciaux des entreprises dans des domaines comme la gestion de la qualité et le conditionnement ont été fournis, en particulier au niveau sous-régional.

64. Compte tenu de l'importance que les foires commerciales peuvent jouer dans le développement et le renforcement des activités commerciales et des investissements, le CCI a toujours soutenu les foires commerciales africaines et a participé à la première Foire commerciale afro-arabe (Tunis, 1993). Le CCI a également apporté sa contribution à une table ronde tenue à l'occasion de la première semaine commerciale afro-arabe (Le Caire, mars 1995). En outre, plusieurs activités ont été menées afin d'améliorer, tant au niveau des entreprises qu'à celui des institutions, la gestion logistique du commerce entre pays d'Amérique latine, dans le cadre de projets régionaux visant à une meilleure gestion des stratégies internationales de distribution physique à l'échelon des entreprises au cours de la période 1989-1992, ainsi qu'à assurer la gestion logistique efficace du commerce international de l'Amérique latine depuis 1993. Ce dernier élément fait partie d'un programme en cours qui se terminera en 1996.

#### B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

65. Dans le cadre général du soutien au renforcement du commerce Sud-Sud, la CNUCED encourage la coopération entre les entreprises des pays en développement et entre leurs associations (chambres de commerce et d'industrie, entreprises commerciales) afin de développer les contacts, la coopération et les échanges commerciaux et de stimuler les investissements communs. Ainsi, la CNUCED et les

"Promociones Exteriores Canarias" (PROEXCA) espagnoles vont organiser de concert, en 1995, un forum d'entreprises commerciales africaines, arabes et sud-américaines afin d'explorer les possibilités de coopération entre ces entreprises et de leur fournir l'occasion de nouer de nouvelles relations. La CNUCED a participé à la première Foire commerciale afro-arabe (Tunis, 1993) ainsi qu'à un colloque sur le développement des échanges commerciaux entre les pays africains et arabes et a présenté un document sur la question. La deuxième foire devrait avoir lieu en Afrique du Sud en 1995, et la CNUCED devrait y apporter une contribution similaire. La CNUCED a également organisé, en collaboration avec l'OUA et la Ligue des États arabes, un colloque sur le thème de la coopération économique et des investissements entre pays africains et arabes au cours de la première semaine commerciale afro-arabe, tenue en mars 1995, à l'occasion de la Foire internationale du Caire.

66. Avec l'assistance de la CNUCED, une réunion de ministres de pays d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique aura lieu en 1995, qui fournira un cadre politique aux efforts visant à renforcer les relations commerciales et autres relations économiques entre ces pays, par le biais, notamment, de la participation des entreprises. On envisage qu'avant la réunion ministérielle interrégionale, les ministres des pays d'Amérique latine se réunissent afin d'adopter une politique commune sur la coopération économique dans la zone du Pacifique.

#### C. Programme des Nations Unies pour le développement

67. Dans le cadre du soutien qu'il apporte à la coopération économique et technique bilatérale entre entreprises de pays en développement, le PNUD aide les pays en développement à organiser des jumelages des capacités et des besoins qui aboutissent à des accords bilatéraux de coopération technique. Des inventaires des besoins et des capacités sont établis par un ou plusieurs pays et échangés entre les participants. Des missions sont parfois envoyées sur place à des fins d'information et de sensibilisation et pour promouvoir des accords sur les besoins et les capacités. Enfin, les pays participants consacrent plusieurs jours à des négociations globales, bilatérales et multilatérales. Quelques jumelages ont eu lieu avec le soutien du PNUD depuis décembre 1993 en Afrique (Nigéria, Ouganda, Zimbabwe) et en Asie (Bangladesh, Myanmar). Certaines de ces activités de coopération technique entre pays en développement ont débouché sur des investissements communs, le jumelage d'institutions et d'entreprises, ainsi que la création de réseaux et de coentreprises. En outre, la technologie basée sur la coopération entre les entreprises a facilité les échanges d'experts, la formation, l'organisation de colloques et d'ateliers et la remise de distinctions. C'est ainsi que la coopération en ethnobotanique entre l'Afrique et l'Asie s'appuie sur un programme prévoyant l'octroi de récompenses. Un atelier sur la remise en état des pièces détachées, tenu à Cuba en 1993, a débouché sur l'organisation de cours de formation au Venezuela et sur des accords entre des entreprises du Brésil, de l'Égypte, de l'Inde, du Mexique et du Venezuela.

68. Depuis 1989, le PNUD soutient une initiative du Groupe des 77 visant la création de chambres de commerce et d'industrie dans les pays du Sud. Une récente initiative égyptienne en la matière prévoit la mise sur pied d'un réseau informatique perfectionné. En collaboration avec le PNUD, des centres régionaux

ont été établis au Bénin, en Colombie et au Pakistan. L'objectif général du programme est de contribuer à la promotion du commerce et des investissements et à l'organisation d'un réseau informatique sur les débouchés et capacités des pays en développement sur le plan commercial (voir également la section consacrée à l'ONUDI). On prévoit également d'améliorer la formation aux négociations commerciales internationales et de préparer un plan directeur pour le commerce Sud-Sud. L'objectif à long terme est la création d'un vaste réseau d'information pour le tiers monde. Le PNUD soutient également l'initiative de coopération et d'intégration multisectorielle qui concerne l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou. Une réunion de maires, tenue au cours du dernier trimestre de 1993, a permis aux participants de mettre au point un programme visant à organiser un réseau informatique susceptible de favoriser la coopération, principalement entre entreprises du secteur privé, dans le domaine commercial et dans d'autres secteurs comme l'éducation, le tourisme, la santé et la culture. Une autre activité relative à l'information qui mérite d'être mentionnée est la création d'un système régional d'échanges en matière de sous-traitance, dont le but est de faciliter l'intégration économique et d'améliorer l'efficacité des petites et moyennes entreprises dans la région arabe.

69. Pour ce qui est de la promotion des investissements et des consultations en la matière, le PNUD, en collaboration avec l'ONUDI, a tenu sa première table ronde sur les investissements en Asie centrale (mars 1994). Quatorze pays ont participé à cette table ronde, qui a eu lieu en Ouzbékistan, et des relations y ont été nouées entre un certain nombre d'entreprises.

#### D. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

70. Le programme de développement industriel dans le cadre de la coopération économique et technique entre pays en développement appliqué par l'ONUDI porte tout particulièrement sur la mise au point de programmes interrégionaux, régionaux et sous-régionaux, et prévoit la poursuite de la collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et les commissions régionales. En 1993, plusieurs programmes régionaux de formation ont été mis en oeuvre – il s'agit notamment des programmes fournis par l'Inde à d'autres pays d'Asie et concernant des pesticides qui ne portent pas atteinte à l'environnement, des programmes des Philippines et de la République de Corée sur le contrôle de la qualité des pesticides et des ateliers tenus en Malaisie sur les techniques d'utilisation des pesticides, et en République de Corée sur les impuretés que contiennent les produits servant à la fabrication des pesticides de qualité technique. En octobre 1994, un séminaire sur la production de matériaux réfractaires a été organisé pour la région de l'Afrique de l'Ouest à Accra (Ghana) afin de promouvoir le développement de l'industrie des matériaux réfractaires, née de l'abondance des matériaux locaux, et de favoriser la coopération sous-régionale grâce à la création d'un réseau informatique sous-régional. Le programme de coopération régional pour le redressement industriel de l'Amérique latine et des Caraïbes comportait diverses activités, et notamment : i) un programme de biotechnologie prévoyant la fourniture d'une assistance spécifique aux secteurs tant public que privé pour appliquer industriellement les résultats des travaux de recherche et à assimiler les techniques et données d'expérience des pays industrialisés; ii) un programme agro-industriel débutant par un programme sous-régional portant sur

l'identification, le développement et la promotion des industries alimentaires traitant les fruits et légumes; et iii) un programme régional pour la modernisation industrielle du secteur des biens d'équipement en Amérique latine, dans le cadre duquel a été achevée, avec la participation d'instituts de recherche-développement, une étude techno-économique visant à définir des domaines d'action spécifiques.

71. L'un des grands atouts de l'ONUDI par rapport aux autres organismes est l'abondance des sources d'information, des réseaux et banques de données statistiques dont elle dispose sur tous les aspects du développement industriel. Il convient ici de mentionner un certain nombre d'activités récentes ou actuelles qui tendent à renforcer ce qui, dans les sources d'informations, relève de la coopération économique et technique entre pays en développement, notamment l'affectation de la base de données CTPD-SOI (Système d'orientation pour l'information) à la section de l'information industrielle, extension logique de ses travaux informatiques en faveur de la coopération Sud-Sud. Afin d'accroître les flux d'informations à destination ou en provenance des pays africains ou entre eux, et afin, notamment de favoriser la création éventuelle de réseaux nationaux et sous-régionaux de banques d'informations industrielles et technologiques reliés aux systèmes informatiques internationaux, on s'emploie actuellement à mettre en place un réseau de banques d'informations industrielles et technologiques pour l'Afrique. Ce projet comprend l'élaboration d'un rapport d'évaluation touchant 10 pays africains (Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Zambie et Zimbabwe) et est mené en collaboration avec le Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (FOSIDEC).

72. On s'est efforcé de tirer un parti maximal des activités et services pertinents de l'ONUDI pour encourager les investissements entre pays en développement, notamment grâce à des réunions de consultation et à des réunions d'investisseurs. Une réunion d'investisseurs pour l'Afrique centrale, organisée en collaboration avec l'Union européenne et le Centre du développement industriel, a eu lieu à Yaoundé en novembre 1993. Des investisseurs potentiels venant de 11 pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale ont participé à la réunion, l'axant ainsi très nettement sur la coopération économique et technique entre pays en développement. Les discussions bilatérales ont abouti à la conclusion de trois accords préliminaires et de 22 déclarations d'intention, y compris des accords de coopération entre pays en développement. À la suite d'activités tendant à promouvoir les investissements dans le nord-ouest de la Chine, au Népal et au Viet Nam, plusieurs autorisations d'investissement ont été accordées et plusieurs projets impliquant de gros investissements ont commencé à devenir opérationnels. Pour la troisième fois, le programme du Viet Nam a été prorogé et le budget du projet augmenté pour tenir compte d'une réunion d'investisseurs, que l'on envisage de tenir à Hanoï. Il convient de noter dans ce contexte que les investissements entre pays en développement, en particulier dans la région de l'Asie de l'Est et du Sud, ont tendance à progresser. Un atelier sur la promotion des projets faisant appel à l'investissement a eu lieu à Dubaï en novembre 1993; plus de 100 participants venant de 17 pays arabes y ont examiné les rôles, fonctions, structures et méthodes de travail des organismes qui encouragent les investissements dans la région.



73. En 1993, l'ONUDI s'est efforcée de recourir davantage, pour ses projets de coopération technique, aux experts, services et équipements des pays en développement. Au total, 1 200 experts de pays en développement ont été engagés, dont 544 experts nationaux, soit 45,3 % de l'ensemble des experts recrutés. Même si les données pour l'année 1994 ne sont disponibles qu'en 1995, il a été calculé qu'au cours des 10 premiers mois de l'année, on avait recruté au total 734 experts de pays en développement. En 1993, le coût du matériel et des fournitures nécessaires aux projets de coopération technique s'est élevé à 26,6 millions de dollars des États-Unis; sur ce montant, 5 millions de dollars (soit 19 %) sont allés aux pays en développement. La même année, 239 nouveaux contrats pour des projets de coopération technique représentant 12,8 millions de dollars au total ont été conclus, et sur ce montant, 5,4 millions de dollars (soit 42 %) sont allés à des pays en développement.

#### E. Banque mondiale

74. La privatisation des entreprises a souvent pour objectif de rendre les pays plus compétitifs dans le domaine des investissements et du commerce. La Banque mondiale joue un rôle important dans le développement du secteur privé, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud. Les prêts à l'ajustement consentis par la Banque mondiale contribuent à la mise en place d'un environnement commercial compétitif et intéressant et à la réforme du secteur financier. En outre, le Groupe de la Banque soutient des investissements privés estimés à 25 milliards par an.

#### F. Bureau international du Travail

75. Par le passé, le réseau mondial du BIT, composé de 14 centres et programmes régionaux s'occupant de formation, de gestion de main-d'oeuvre et d'emploi, a encouragé avec beaucoup de succès des méthodes fondées sur une vraie coopération technique entre pays en développement, méthodes qui ont souvent bénéficié de l'aide des pays les plus avancés de la région, essentiellement au moyen de jumelages et de dispositifs de coordination. Les activités de certains de ces centres et programmes régionaux sont depuis peu la responsabilité de 14 nouvelles équipes pluridisciplinaires établies dans les différentes régions en développement dans le cadre d'une politique récemment adoptée et prônant le partenariat actif. Cette nouvelle politique devrait progressivement jouer le rôle de catalyseur et renforcer la coopération technique entre pays en développement dans des domaines essentiels pour le BIT. Chaque équipe pluridisciplinaire s'occupe d'une unité géographique, la sous-région, où la convergence de vues entre les pays est manifestement plus grande.

76. Dans les régions où il existe une tradition de coopération technique entre pays en développement, l'Amérique latine par exemple, la volonté et la capacité de partager sont plus évidentes. Dans cette région, les programmes de formation à la manutention des conteneurs destinés aux travailleurs des ports, par exemple, se sont inspirés des données d'expérience recueillies par des pays de la région comparativement mieux lotis depuis 1986. Actuellement, 17 pays y participent. Ces expériences réussies, bien dans l'esprit de la coopération technique entre pays en développement, sont actuellement reproduites en Afrique de l'Est et dans la région de l'Asie et du Pacifique.

77. En Afrique, le BIT met en oeuvre un projet qui vise à renforcer les institutions et associations s'occupant de formation à la gestion, et fait largement appel aux compétences disponibles au sein du réseau des organisations participantes. Le jumelage est à la base de ce système. En collaboration avec la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest, le BIT réalise aussi dans la région un programme qui incite les pays à organiser leurs banques rurales selon des principes voisins, en créant notamment des banques de données et en recourant à des experts de la même région. Le BIT s'est également efforcé, d'abord dans la région de l'Asie et du Pacifique et par la suite à l'échelon mondial, de promouvoir, dans le cadre de son programme interrégional de relations intercoopératives, les échanges commerciaux, les partenariats d'affaires et les échanges de savoir-faire entre coopératives de pays en développement et de pays développés. Une autre expérience réussie est constituée par le Projet interrégional de coopération entre institutions de perfectionnement des cadres, qui assure, à l'échelle de la planète, le transfert de données d'expérience sur la manière de renforcer l'esprit d'initiative et d'améliorer la gestion vers les pays et les institutions susceptibles d'en bénéficier. Les efforts déployés par le BIT dans ce domaine ont permis la création d'une association de productivité panafricaine.

78. Pour la région de l'Asie et du Pacifique, il convient de noter à titre d'exemple le programme régional concernant le réseau asiatique d'instituts de planification de la mise en valeur des ressources humaines et le réseau asiatique d'instituts nationaux d'études du travail. Dans les deux cas, les institutions participantes couvrent une partie des coûts en exécutant des projets sur lesquels elles se mettent d'accord.

#### IV. APPUI À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES ÉCHANGES AGRICOLES

##### A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

79. Dans le domaine de la promotion de la sécurité alimentaire, la FAO a poursuivi sa collaboration avec plusieurs groupes de pays. Outre l'appui fourni à l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la zone d'échanges préférentiels, elle a offert une assistance technique au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour la création d'un service régional de sécurité alimentaire. Elle a également aidé la CEDEAO, l'ECCAS et l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) à élaborer des programmes sous-régionaux de sécurité alimentaire qui mettent l'accent sur la diffusion des résultats des recherches relatives à l'agriculture et à la pêche traditionnelles. En Amérique latine, la FAO aide 10 pays membres de l'ALADI et quatre pays d'Amérique centrale à définir quelles sont les populations menacées par l'insécurité alimentaire, analyser les principales causes du phénomène et trouver des solutions. Trois ateliers latino-américains sur les programmes de sécurité alimentaire ont analysé les méthodes utilisées dans les pays bénéficiant d'une assistance, et les données d'expérience ont été réunies dans un recueil méthodologique. En Asie, la FAO a collaboré avec le Comité de la réserve de sécurité alimentaire de l'ANASE, par le biais de l'échange d'informations d'alerte rapide, d'une assistance technique

dans le domaine de la recherche et du développement et de la mobilisation d'une aide internationale. La collaboration entre la FAO et l'ANASE a abouti à l'élaboration d'un projet d'étude de la sécurité alimentaire de l'ANASE. La FAO continue à collaborer avec l'ANASE à l'élaboration d'un modèle orienté vers l'action, destiné à évaluer les différentes politiques nationales et sous-régionales de sécurité alimentaire à court et long terme. La FAO a également aidé l'ASACR à créer une réserve de sécurité alimentaire pour les situations d'urgence. Toujours dans la région Asie-Pacifique, la FAO offre une aide aux pays de la région par le biais de projets régionaux et nationaux visant à rendre la production alimentaire plus sûre pour la santé et l'environnement tout en augmentant les rendements grâce à la lutte intégrée contre les parasites.

80. Au début de 1995, la FAO a lancé un Programme spécial sur la production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier qui sont actuellement au nombre de 88, pour une population totale d'environ 3,5 milliards de personnes. Le principal objectif du programme est d'aider ces pays, en particulier ceux dont la situation alimentaire devient de plus en plus critique, à accroître rapidement leur production alimentaire afin d'enrayer le développement de la dénutrition parmi les populations. La CTPD jouera un rôle clef dans la réalisation des objectifs de ce programme qui suppose de recenser les technologies qui ont fait leurs preuves et qui peuvent être transférées d'un pays à un autre pays présentant les mêmes conditions agro-écologiques et socio-économiques et de mettre à la disposition des pays concernés le savoir-faire et l'expérience relatifs au processus d'évolution technologique. La responsabilité en revient à différentes catégories d'acteurs (décideurs de haut niveau, vulgarisateurs, chercheurs, groupes d'agriculteurs, ONG, groupes du secteur privé) qui pourraient, par le biais d'ateliers, de visites, de voyages d'études et de programmes d'apprentissage pour les agriculteurs, les gérants de coopératives et les formateurs, partager leurs expériences et donner des exemples concrets de savoir-faire en gestion, de techniques et de pratiques. Les consultations avec les gouvernements ont déjà commencé.

81. Les activités de développement de l'agriculture entreprises par la FAO par le biais des mécanismes de CTPD et de CEPD couvrent les échanges agricoles, la nutrition, la pêche et la foresterie. En ce qui concerne les produits et les échanges agricoles, en collaboration avec des organisations sous-régionales et régionales, la FAO appuie de nombreuses activités visant à promouvoir la coopération dans le domaine des échanges agricoles. À la suite de la conclusion du Cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay (avril 1994) qui, pour la première fois, a accordé une place importante à l'agriculture, les pays en développement se sont de plus en plus attachés à s'adapter au nouveau contexte des échanges agricoles et la FAO a élaboré un programme pour répondre à ce besoin. Par ailleurs, le Comité des produits de la FAO et les groupes intergouvernementaux de produits continuent à servir de cadre pour l'échange d'informations et l'instauration d'un consensus sur les nouveaux problèmes auxquels les pays doivent faire face et sur la souplesse des mesures à prendre. La FAO appuie également de nombreuses activités de promotion de la coopération économique dans le domaine des échanges agricoles, le plus souvent en collaboration avec des organisations sous-régionales et régionales. Par exemple, elle a offert son appui dans le cadre de consultations d'experts et

d'une étude sur les conséquences des programmes d'ajustements structurels sur certains pays d'Afrique de l'Ouest dont l'économie repose sur la culture du riz, dans le but d'aider les pays à prévoir l'évolution de ce secteur.

82. S'agissant de la nutrition, du contrôle de la qualité et de l'hygiène des aliments, il est essentiel d'harmoniser les normes et procédures en matière de contrôle de la qualité des aliments avant de supprimer les restrictions sur les importations et de promouvoir les échanges intrarégionaux et interrégionaux. En ce sens, la FAO a apporté son concours à un atelier pour les pays membres du Conseil de coopération du Golfe sur les additifs alimentaires et les contaminants, auquel ont participé 55 spécialistes d'Arabie saoudite, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar. L'atelier a permis de faire le point sur la situation dans les sous-régions en ce qui concerne le contrôle des additifs alimentaires et des contaminants et de définir une stratégie et un plan d'action communs pour renforcer les capacités de ces sous-régions dans ce domaine et favoriser l'échange d'informations. En Amérique latine, la FAO a apporté son concours à des laboratoires de 11 pays dans le cadre d'une étude sur les normes relatives aux mycotoxines et le contrôle de la contamination des aliments. En outre, elle a aidé les pays du MERCOSUR à harmoniser l'enregistrement des aliments et des industries alimentaires, la classification des aliments, la normalisation des produits de base et les procédures d'inspection et de certification des produits.

83. Dans le domaine de la pêche, la FAO aide les pays en développement à exploiter les possibilités offertes par le nouveau droit de la mer. À cet égard, il faut signaler les activités entreprises pour appuyer le réseau FAO d'organes régionaux chargés des pêches, qui a fait ses preuves comme mécanisme de coopération dans le domaine de la recherche, de la gestion et du développement. Le Sous-Comité du commerce du poisson, qui a un rôle consultatif en matière de commerce international, a également pour but de favoriser la collaboration entre les pays en développement afin qu'ils améliorent leur part du marché du poisson et des produits de la pêche. En outre, la FAO a créé un système d'information sur le marché du poisson, réseau qui comprend quatre systèmes régionaux d'information et offre des conseils techniques. Le but est de fournir aux pays des informations sur les questions de commercialisation du poisson à l'intérieur d'une région et entre les différentes régions. Le système comprend INFOFISH pour l'Asie et le Pacifique, INFORPESCA pour l'Amérique latine et les Caraïbes, INFOPECHE pour l'Afrique et INFOSAMAK pour la région arabe. Autre élément clef du système d'information de la FAO, GLOBEFISH collecte et met à jour des informations sur les perspectives à moyen et long terme pour les produits de la pêche et les diffuse parmi les pays en développement par le biais des services régionaux d'information.

84. Dans le domaine de la foresterie, la FAO exécute actuellement des projets interrégionaux et régionaux particulièrement importants pour la CEPD et la CTPD, dans toutes les régions en développement. Il s'agit par exemple de projets sur les industries forestières, la production et la commercialisation du bois, la valorisation du bois comme source d'énergie, la planification et les politiques forestières, les ressources forestières pour la protection de l'environnement et la stabilisation des dunes de sable dans les zones arides. Le Programme d'action pour les forêts tropicales favorise la coopération entre les pays par l'échange d'informations et de données d'expérience dans le but de développer et

de renforcer la capacité de chaque pays à formuler et à exécuter des politiques, des stratégies et des programmes d'action dans ce domaine.

85. La FAO entreprend d'autres activités de CEPD et CTPD dans divers domaines. Il s'agit par exemple de la recherche coopérative relative aux cultures alimentaires, à la protection des végétaux et aux pertes après récolte, de la coopération dans le domaine de la santé animale, et de la biotechnologie végétale et animale. Une autre activité de la FAO consiste à mettre au point une base d'informations sur les capacités et les besoins des pays en développement en matière de programmes de CTPD systématiques et organisés dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, qui peuvent prendre la forme d'une aide pour l'élaboration d'inventaires dans divers domaines (agriculture, foresterie et pêche) et la diffusion d'informations. Enfin, la FAO encourage le recours aux organismes des pays en développement pour la formation interpays de techniciens. Par exemple, la République de Corée a assuré la formation de techniciens dans les domaines de la sériculture et de la bonification des terres intertidales. Le projet consacre le principe de partage des coûts de la CTPD. Ainsi, le Gouvernement coréen a pris à sa charge tous les frais locaux, y compris les repas, le logement et les déplacements locaux. La FAO a offert des conseils techniques et a financé les frais de voyages internationaux et l'achat de matériel de base.

#### B. Programme des Nations Unies pour le développement

86. Le PNUD appuie également les efforts déployés en faveur de la sécurité alimentaire. Ainsi, son programme régional arabe comprend plusieurs activités de coopération relatives à la production alimentaire. Le réseau pour l'irrigation complémentaire et l'amélioration de la gestion des eaux au niveau des fermes a pour but d'améliorer la collaboration en matière de recherche et de vulgarisation de cinq pays d'Afrique du Nord et de quatre pays du Moyen-Orient pour lesquels l'irrigation est essentielle. Les programmes relatifs à l'augmentation de la productivité des cultures d'orge, des pâtures et de l'élevage des moutons en Iraq, en Jordanie et en Syrie, ainsi que le programme relatif aux oléagineux au Soudan, en Somalie et au Yémen sont tous axés sur l'adoption de mesures collectives en vue de promouvoir la recherche et d'améliorer la production alimentaire.

87. En Afrique, le PNUD appuie une initiative de CTPD particulièrement novatrice. Le but du transfert des techniques alimentaires et de la promotion de l'investissement privé est de faire collaborer les entreprises, les chercheurs, les milieux financiers et les décideurs pour traduire les résultats de la recherche en projets commerciaux. Au Kenya, une ONG a élaboré un recueil de techniques qui ont donné des résultats satisfaisants. Ce recueil servira à mobiliser des capitaux. Le programme appuyé par le PNUD prévoit l'exposition de produits de consommation, un atelier pour les chefs d'entreprise et les chercheurs et des cours de formation sur les droits de la propriété intellectuelle en ce qui concerne les coentreprises.

#### C. Banque mondiale

88. La Banque mondiale a joué un rôle important et actif pour la coordination de l'aide en matière de sécurité alimentaire en Afrique australe au moment où la

/...

région était menacée par la pénurie en raison d'une sécheresse prolongée. La Banque a travaillé en collaboration étroite avec les différents pays touchés et les organismes des Nations Unies qui ont contribué à faire parvenir des denrées alimentaires dans les zones concernées. Il a été reconnu que cette coordination régionale avait permis d'éviter en grande partie de graves pénuries, voire la famine.

V. APPUI À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE  
LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE  
ET DE LA TECHNOLOGIE<sup>3</sup>

A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

89. La FAO appuie la coopération technique entre pays en développement généralement au moyen d'ateliers techniques et d'activités de formation de groupe, axés sur la diffusion de techniques éprouvées telles que le fumage du poisson, les méthodes bon marché de conservation de la viande, la production de biogaz dans les foyers ruraux, la démonstration de fumure, la production de fromages à petite échelle et les coopératives laitières rurales. Un atelier sur les méthodes bon marché de conservation de la viande, organisé au Sénégal dans le cadre de la CTPD, et auquel ont participé des représentants d'une quinzaine de pays africains, illustre cette approche et prouve l'utilité de l'échange de compétences.

90. Dans ses domaines de compétence, la FAO a recours aux réseaux d'information en vue de favoriser la collaboration en matière de recherche et d'études techniques, de renforcer les capacités de recherche endogènes et de favoriser l'échange d'informations et le transfert de techniques. La mise en place de réseaux revêt diverses formes et fait appel à différentes méthodes selon les problèmes à résoudre, les moyens dont disposent les organismes participants et les mécanismes de financement utilisés. À ce jour, la FAO a créé plus de 140 réseaux dans les pays en développement. Elle encourage également, chaque fois que possible, la conclusion d'accords de jumelage entre organismes et institutions analogues, en vue d'accroître leurs capacités de gestion, d'assurer la formation de personnel et d'améliorer leurs méthodes de gestion. Dans le cadre de réseaux tels que le Réseau asiatique sur l'éducation forestière,

---

<sup>3</sup> Pour des renseignements actualisés sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, voir le rapport de la CNUCED intitulé "Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, y compris la coopération en matière d'évaluation" (E/CN.16/1995/7). Il convient par ailleurs de mentionner qu'à présent la technologie est un facteur déterminant du développement économique et social. Les activités exécutées par les divers organismes et institutions des Nations Unies dans leurs domaines de compétence respectifs comprennent donc toujours des éléments de coopération scientifique et technique visant à créer les conditions nécessaires aux investissements, et à appuyer et à développer les capacités et compétences techniques. C'est ce qu'il ressort des autres chapitres.

l'Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique, l'Association des instituts de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, les réseaux sur le contrôle phytosanitaire en Afrique australe et en Afrique de l'Est et le Réseau interaméricain sur les agrumes, des organismes renommés collaborent entre eux en employant des méthodes comparables à celles qui sont préconisées pour le "Réseau Sud de Centres d'excellence" dont la création est recommandée dans le rapport de la Commission Sud. Cette approche prouve que la FAO est convaincue que les initiatives de coopération technique entre pays en développement ne doivent pas se limiter à une série d'activités ponctuelles, mais doivent être menées dans un cadre institutionnel solide, qui favorise l'instauration d'un dialogue et d'une coopération durables et suivis entre groupes d'institutions et de pays.

B. Conférence des Nations Unies sur le commerce  
et le développement

91. Dans le domaine de la technologie, un atelier s'est tenu à New Delhi, en novembre 1994, en vue d'examiner trois questions principales : i) la complexité et le coût croissants de la recherche-développement; ii) le vieillissement rapide des techniques et produits; et iii) les problèmes inhérents à l'introduction de techniques et à la mobilisation du capital d'amorçage nécessaires pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable. Des dirigeants d'entreprises et d'organismes de recherche-développement en provenance de 12 pays (Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka et Viet Nam) ont rencontré des responsables de l'élaboration des politiques pour examiner de quelle manière les initiatives de plusieurs entreprises et de plusieurs pays pourraient contribuer à résoudre ces problèmes. Le Centre pour les transferts de technologie en Asie et dans le Pacifique, qui relève de la CESAP, en collaboration avec la CNUCED et le PNUD, a joué un rôle actif à toutes les étapes de la préparation et de la tenue de l'atelier. Par la suite, la CNUCED a soumis au Centre un projet de programme d'activités de suivi. Les relations entre les secteurs universitaire et industriel en Amérique latine et dans les Caraïbes ont également été examinées.

C. Programme des Nations Unies pour le développement

92. De nombreux pays en développement s'intéressent à la commercialisation des résultats de la recherche-développement et considèrent que la coopération technique entre pays en développement est un bon moyen d'y parvenir. Un séminaire interrégional, organisé par le PNUD en Argentine, en mars 1993, a porté sur l'établissement de relations entre la communauté scientifique et le secteur privé en vue de commercialiser les résultats de la recherche-développement. Une autre initiative intéressante, lancée en Afrique avec l'appui du PNUD, concerne la collaboration interuniversitaire en matière de recherche sur les politiques de développement. Le programme a débuté en juillet 1993 sous les auspices de l'Université d'Addis-Abeba et s'achèvera à la fin de cette année. Cette initiative africaine, la première dans ce domaine, devrait stimuler la recherche de solutions à des problèmes communs tels qu'ils sont perçus par un groupe de collaborateurs du Sud.

93. Le système d'orientation pour l'information (SOI) concernant la coopération technique entre pays en développement permet de disposer de données fiables sur les capacités existant dans les pays en développement. Des informations concernant 31 pays ont été soigneusement vérifiées et actualisées. On prévoit d'élargir la base de données à raison de 20 pays par an. Parallèlement, un système de mise à jour systématique a été mis en place. Une autre caractéristique importante du système est sa facilité d'accès, qui fait partie intégrante du processus de traitement des données. Le système fournira des disquettes aux bureaux de pays du PNUD, aux centres nationaux de coordination de la CTPD, aux centres de coordination de la CTPD des organismes, afin de permettre aux utilisateurs d'avoir facilement accès aux données disponibles. Pour leur part, les organismes contribuent à développer et à améliorer la base de données. La coopération Sud-Sud devrait connaître ainsi un développement spectaculaire grâce à la facilité d'accès aux informations qu'offrira le système au niveau national.

D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture

94. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO exécute un vaste programme qui comprend trois volets : éducation de base, innovation éducative pour le développement et enseignement supérieur. En outre, le Bureau régional principal pour l'Asie et le Pacifique, qui a son siège à Bangkok, mène des activités au niveau régional dans les domaines ci-après.

95. Dans le domaine de l'éducation de base, on attache une importance particulière à un certain nombre de questions essentielles telles que : la rentabilité; les possibilités d'éducation pour les fillettes, les femmes et d'autres groupes défavorisés; l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'éducation et les résultats scolaires; la promotion de méthodes novatrices; l'établissement de liens entre l'école et la collectivité, afin d'obtenir son appui, et entre l'école et le monde du travail. Dans cet esprit, l'UNESCO s'efforce d'instaurer une coopération internationale – à la fois Nord-Sud et Sud-Sud – en matière d'éducation. Le programme "Éducation pour tous : en faire une réalité" est une stratégie pragmatique, qui a pour objet de promouvoir les innovations dans le domaine de l'éducation de base. On trouvera ci-après quelques exemples qui illustrent bien le programme d'innovations en matière de coopération Sud-Sud :

a) Ateliers et visites interprojets : Dans le cadre du Programme d'innovations, quatre ateliers sur l'éducation de base ont été organisés en 1994 au Bangladesh, en Chine, au Sénégal et au Zimbabwe. Outre le fait qu'ils constituent une excellente tribune pour l'échange de données d'expérience – qu'il s'agisse d'initiatives locales ou de programmes gouvernementaux – ces ateliers et les activités de suivi permettent de mettre en place ou de renforcer des réseaux d'éducateurs et d'améliorer ainsi la collaboration régionale et sous-régionale dans le domaine de l'éducation. Un projet financé par le PNUD est exécuté par l'UNESCO et en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales, des spécialistes locaux de l'éducation et des responsables gouvernementaux des pays d'Asie. Un projet analogue, qui est également financé par le PNUD, est exécuté en Afrique par le bureau de l'UNESCO à Hararé en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales,



des éducateurs locaux et des responsables gouvernementaux de pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est.

b) Série des innovations : Ce programme a pour objet de rassembler, d'analyser et de diffuser des données relatives à des projets d'éducation de base concluants dans les pays en développement. En octobre 1994, cinq numéros étaient parus, portant sur les projets exécutés au Bangladesh, en Inde, au Mali et à Trinidad-et-Tobago; ils ont fait l'objet d'une large diffusion, ce qui a permis à de nombreux éducateurs, qu'ils soient hauts fonctionnaires dans des ministères ou instituteurs au niveau local, de connaître les résultats d'expériences intéressantes menées dans le tiers monde en matière d'éducation de base, favorisant ainsi le dialogue Sud-Sud.

96. Le projet "Éducation pour tous dans neuf pays en développement très peuplés" concerne le Bangladesh, le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria et le Pakistan, qui, ensemble, représentent plus de 70 % des adultes analphabètes et plus de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde. De nombreuses activités ont été entreprises au titre de ce projet, telles que le Sommet sur l'éducation pour tous tenu à New Delhi, en décembre 1993, et la Réunion des ministres de l'éducation, tenue à Genève à l'occasion de la quarante-quatrième session de la Conférence mondiale sur l'éducation, dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur l'éducation pour tous. D'autres activités sont en cours d'exécution ou de préparation, comme l'utilisation de l'enseignement à distance pour les habitants de zones reculées.

97. L'UNESCO exécute également quatre programmes régionaux dont l'objet est d'améliorer l'enseignement primaire et d'éliminer l'analphabétisme en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces programmes font appel essentiellement à la coopération Sud-Sud, tant sur le plan du contenu que sur celui des modalités techniques.

98. Dans le domaine de l'innovation éducative pour le développement, l'UNESCO dispose de cinq réseaux, dont quatre concernent les régions en développement (Afrique, États arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes). La coopération Sud-Sud se développe dans le cadre de ces quatre réseaux régionaux, ainsi que la coopération interrégionale qui comprend à la fois une coopération Nord-Sud et une coopération Sud-Sud.

99. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'UNESCO a lancé en 1991 le programme UNITWIN/Chaires de l'UNESCO, qui a pour objet de favoriser et de renforcer la coopération interuniversitaire. Bien que les relations Nord-Sud occupent une place importante dans ce programme, on donne la priorité à la coopération Sud-Sud. Parmi les réseaux UNITWIN déjà créés, il faut mentionner les réseaux interuniversitaires ci-après, dont certaines des activités sont menées en collaboration ou conjointement par des universités du Sud :

- i) l'Association des universités amazoniennes (UNAMAZ) – réseau sur les études d'environnement, auquel participent 30 universités des pays de la région de l'Amazone; ii) le réseau universitaire Utrecht/Afrique australe, qui relie entre elles des universités néerlandaises, allemandes, suédoises, zimbabwéennes, mozambicaines, sud-africaines et namibiennes, et s'intéresse aux problèmes de santé et d'environnement, ainsi qu'aux sciences et aux droits de l'homme; iii) le réseau du programme PEACE, qui associe des universités palestiniennes à

des universités européennes du groupe de Coimbra; iv) le réseau UNESCO/NATURA, qui relie entre eux des établissements d'enseignement supérieur agricole d'Europe et d'Afrique; et v) le réseau UNITWIN géré par le Groupe universitaire de Santander, qui regroupe des établissements d'Europe et d'Amérique latine et qui comprendra six chaires de l'UNESCO.

100. Au niveau régional, le Bureau régional principal de l'UNESCO pour l'Asie et le Pacifique, dont le siège est à Bangkok, exécute des projets dans 40 États membres<sup>4</sup>. Les Commissions nationales de l'UNESCO dans les États membres constituent elles-mêmes un réseau de coopération appuyé par plusieurs réseaux regroupant des établissements d'enseignement spécialisé et plusieurs milliers d'enseignants de l'Asie et du Pacifique. La coopération Sud-Sud entre ces différents réseaux s'effectue par l'intermédiaire d'un certain nombre de mécanismes. L'un d'eux est le Comité consultatif sur la coopération régionale en matière d'éducation en Asie et dans le Pacifique, créé par l'UNESCO en 1980 en vue de donner des avis et conseils en matière de coopération régionale en faisant appel aux experts les plus qualifiés de la région dans le domaine de l'éducation. Le Comité a tenu plusieurs sessions. Il surveille en outre l'exécution de projets et programmes d'enseignement faisant appel à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et formule des recommandations en vue de leur adoption par les conférences des ministres de l'éducation et des ministres responsables de la planification économique en Asie et dans le Pacifique.

101. Un autre mécanisme de coopération est le Programme d'éducation innovative pour le développement en Asie et dans le Pacifique, dont l'objet est d'encourager les initiatives novatrices en matière d'éducation afin de répondre aux besoins et aux nouvelles priorités dans ce domaine. Les activités au titre de ce programme concernent tous les niveaux de la scolarité et tous les types d'enseignement, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, et portent sur les méthodes d'enseignement, l'enseignement à distance, l'éducation et l'emploi, l'enseignement scientifique et technique et l'éducation en matière d'environnement, pour ne mentionner que les plus importants.

102. Un troisième mécanisme de coopération est le Programme régional de généralisation et de rénovation de l'enseignement primaire et d'élimination de l'analphabétisme en Asie et dans le Pacifique<sup>5</sup>. Ce programme, lancé en 1987, a

---

<sup>4</sup> Il convient de tenir compte du fait que la région de l'Asie et du Pacifique est la région la plus diverse du monde, du point de vue des indicateurs économiques et sociaux ou du point de vue culturel ou historique. Elle compte certains des pays les plus peuplés et les moins peuplés, certains des plus riches et des plus pauvres, ainsi que certains des plus grands et des plus petits.

<sup>5</sup> Le fait que la région de l'Asie et du Pacifique dispose d'une main-d'oeuvre abondante, ce qui est pour le moment son plus grand handicap en raison de l'analphabétisme, a motivé la mise sur pied du Programme d'éducation pour tous en Asie et dans le Pacifique. Lors de chacune des conférences régionales, les ministres de l'éducation ont constamment souligné que la région devait avoir pour priorité absolue la réalisation de l'objectif de l'éducation de base pour tous avant la fin du siècle.

été conçu spécialement par l'UNESCO sur la recommandation de la cinquième Conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres responsables de la planification économique. Les activités entreprises dans le cadre de ce programme ont pour objet de favoriser la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous, en particulier de promouvoir l'enseignement primaire universel, d'éliminer l'analphabétisme et d'offrir un enseignement continu, notamment aux adultes analphabètes et aux enfants non scolarisés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et d'autres groupes défavorisés. Le Programme est pleinement opérationnel dans 29 États de la région, par l'intermédiaire des comités nationaux de coordination du Programme et d'un certain nombre d'organismes participants. Un mécanisme régional de coordination du Programme visant à promouvoir la coopération Sud-Sud a également été mis en place en vue d'améliorer l'éducation et l'alphabétisation de la population de la région. Pour la première fois depuis le début de 1994, le nombre d'adultes illettrés dans la région a diminué grâce au transfert et à l'échange de connaissances entre les organismes participants.

103. Un quatrième mécanisme de coopération est le Programme de coopération régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur pour le développement. Ce programme, mis au point par le Bureau régional principal pour l'Asie et le Pacifique, a démarré ses activités en 1982. Dans le cadre de ce programme, un réseau de 110 universités et autres établissements d'enseignement supérieur de 16 pays de la région, qui a pour principal objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur grâce à la formation d'administrateurs et de directeurs d'établissements, de planificateurs des programmes d'enseignement et de spécialistes des systèmes intégrés de gestion dans le domaine de l'enseignement supérieur. L'UNESCO a par ailleurs aidé à mettre en place l'Association of Asian Open Universities et le Distance Education Regional Resource Centre, afin de promouvoir la création de réseaux d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans l'enseignement à distance, et d'élargir ainsi la portée des programmes d'enseignement supérieur. Des projets ont été lancés dans la région dans le cadre du réseau UNITWIN et du programme coopératif de Chaires de l'UNESCO. En outre, le Bureau régional coopère avec la CESAP dans de très nombreux domaines en vue de renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'éducation.

104. Un cinquième mécanisme de coopération est le Projet international de l'UNESCO pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC), créé par l'UNESCO en 1992. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le projet a démarré ses activités en 1993. À l'heure actuelle, 15 établissements d'enseignement technique et professionnel participent à l'échange d'idées, d'expériences et d'études sur les questions de politiques, le renforcement des capacités internationales de recherche-développement, l'amélioration de l'accès aux bases de données et la promotion d'initiatives novatrices en matière de mise en valeur des ressources humaines. Dans le cadre du projet UNEVOC, les États membres s'efforcent de répondre ensemble à la nécessité de développer et d'améliorer leurs systèmes de formation et d'enseignement technique et professionnel, compte tenu des incidences sur le monde du travail des progrès scientifiques et techniques. Ce projet a pour objectif essentiel de relier entre eux, au moyen de réseaux, les responsables de la planification de l'enseignement technique et professionnel, les écoles normales et techniques et les établissements et les étudiants de l'enseignement technique, dans chaque région et dans le monde, afin

de faciliter l'échange d'expériences en vue de réformer l'enseignement technique et professionnel.

105. Il existe un sixième mécanisme s'occupant de planification et gestion de l'éducation, domaine dans lequel le Bureau régional principal pour l'Asie et le Pacifique (PROAP) s'emploie depuis plus de deux décennies à aider ses États membres à formuler des politiques et à en assurer le suivi, surtout grâce à des systèmes informatiques. Un réseau regroupant une soixantaine d'institutions de 20 États membres a été créé au titre d'un programme régional de planification et de gestion de l'éducation. En outre, le Bureau coopère avec la CESAP à un projet régional sur les perspectives de développement des ressources dans le domaine de la planification de l'éducation au titre du Plan d'action de Djakarta pour la mise en valeur des ressources humaines, qui est conçu essentiellement dans l'optique de la coopération Sud-Sud. Une cinquantaine de personnes ont été formées en l'espace de deux ans dans le cadre de ce projet. Ce réseau aide les États membres à planifier leurs programmes d'éducation pour tous, à les exécuter et à en assurer le suivi. Le Bureau a également joué un rôle dynamique dans un domaine connexe : l'aménagement d'infrastructures scolaires. Les bâtiments et les mobiliers scolaires de faible coût conçus par le Bureau ont déjà été adoptés par un bon nombre de pays de la région qui les ont adaptés en privilégiant les matériaux de construction locaux. Le Bureau joue également un rôle actif dans le domaine de l'éducation et de l'information en matière d'environnement et de population pour le développement humain et a créé un cadre conceptuel régional pour la coopération interinstitutions (regroupant différents organismes et organisations des Nations Unies ainsi que d'autres institutions régionales et nationales). Le cadre met l'accent sur la coopération pour la mise au point de projets orientés vers l'action et la création de ressources et le rattrapage des retards technologiques, et le tout sur la base de stratégies reposant sur le dialogue Sud-Sud.

106. Un septième mécanisme, le Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique pour les sciences sociales, a été créé en 1986 pour fournir à des groupes d'universitaires spécialisés dans le domaine des sciences sociales, des données, de la documentation et des informations internationales et locales adéquates, utiles et pertinentes qui leur permettent de contribuer de façon significative au développement national. Les conseils nationaux des sciences sociales et d'autres institutions universitaires sont incités à renforcer les infrastructures d'information et de documentation en sciences sociales, essentielles à la recherche et à l'enseignement, ou à en créer.

107. Huitième mécanisme, l'Association de conseils asiatiques de recherches en sciences sociales, créée en 1973 et qui compte 16 membres. Elle a pour tâches principales d'aider à élaborer les politiques nationales en matière de sciences sociales, de soutenir la sociologie et les sociologues et de promouvoir la coopération intrarégionale. L'AASSREC a tenu sa dixième conférence biennale à Kawasaki (Japon), en septembre 1994, en même temps que son colloque sur l'environnement et le développement durable; elle a organisé, en novembre 1994, à Manille (Philippines) un colloque régional sur les nouvelles stratégies de développement social en Asie et dans le Pacifique à l'occasion duquel des spécialistes des sciences sociales ont examiné des rapports nationaux mettant en lumière des problèmes spécifiques de développement social, en vue d'élaborer un rapport de synthèse sur la dépaupérisation, l'expansion de l'emploi productif et

l'intégration sociale. Ce rapport a été la contribution de l'AASSREC au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995).

108. Le neuvième mécanisme est le Programme général d'information. Afin de mieux diffuser l'information et de la mettre au service du développement, le Programme exploite depuis plusieurs années deux réseaux d'information dans la région de l'Asie et du Pacifique, à savoir : ASTINFO (Réseau régional pour l'échange d'informations et de données d'expérience scientifiques et techniques en Asie et dans le Pacifique) auquel 18 pays de la région participent activement; et APINMAP (Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique sur les plantes médicinales et aromatiques) aux activités duquel 14 pays participent. Les pays participants s'entraident dans le cadre de la CTPD et d'arrangements de mise en commun des ressources (principalement entre pays en développement), créés avec l'appui du Programme général d'information de l'UNESCO et d'ASTINFO; par exemple, l'Inde fournit des experts au Népal, à la Malaisie et au Bangladesh, et la Chine, une assistance technique et financière à la République populaire démocratique de Corée et à la Mongolie. Grâce à ASTINFO et à APINMAP, plusieurs pays participants considèrent désormais que des services d'information et de bibliothèque peuvent être un élément de leurs programmes bilatéraux de coopération technique, si bien que l'information n'est plus loin d'être incluse au nombre des domaines prioritaires des programmes nationaux de développement des pays en développement de la région.

109. Sur le plan culturel, c'est principalement dans le domaine des éléments matériels du patrimoine culturel et pour promouvoir le livre et la lecture que l'UNESCO fait appel à la coopération Sud-Sud. Les exemples de coopération en matière de patrimoine culturel ne sont pas très nombreux. Il y a cependant des progrès dans ce domaine et plusieurs programmes et projets de l'UNESCO visent notamment à instaurer et à renforcer la coopération régionale.

110. En Afrique, l'Institut régional de formation à la muséologie de Niamey (Niger), créé en 1986 en application d'une convention internationale concernant les pays francophones, fonctionne sous les auspices du PNUD, de l'UNESCO et de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). L'Institut a formé de nombreux techniciens de musée. Malheureusement, ses activités ont été interrompues à cause de difficultés financières; il importe de trouver de nouvelles sources de financement pour que l'Institut puisse redémarrer.

111. Un très important projet de coopération régionale entre États arabes a été lancé en Tunisie à l'Institut national du patrimoine culturel, où un stage spécial de deux ans est ouvert à des architectes tunisiens et maghrébins, bénéficiant de bourses de perfectionnement. Par ailleurs, l'UNESCO a fait venir d'Algérie un conseiller juridique pour aider les autorités marocaines à refondre leur législation sur la préservation du patrimoine culturel.

112. En Asie, la coopération régionale est particulièrement efficace en Asie du Sud-Est, où le Centre régional d'archéologie et des beaux-arts organise des stages de formation, des voyages d'études et des échanges d'experts et d'informations à l'intention des États membres. L'UNESCO collabore régulièrement avec cette institution. Un autre exemple intéressant est donné par l'aide fournie par l'Inde au Cambodge, exclusivement au titre de la coopération bilatérale, pour la restauration du temple d'Angkor.

113. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont instauré une coopération dans le cadre du projet mondial PNUD/UNESCO sur le patrimoine culturel, urbain et écologique. L'Université de Bahia au Brésil forme des spécialistes du patrimoine architectural, avec le concours de l'UNESCO. Des experts ont été fournis au Mozambique au titre du projet mondial. Le projet du Centre national de préservation, de restauration et de muséologie de La Havane, financé par le PNUD et exécuté par l'UNESCO, a permis en particulier de fournir une assistance technique pour la construction du musée de Belize et pour la préservation de sites et monuments culturels en République dominicaine. Il faut aussi signaler l'assistance financière fournie par des pays du Sud à d'autres pays du Sud dans le cadre des campagnes de sauvegarde internationale, par exemple par la République-Unie de Tanzanie au Yémen et au Pakistan, par la Thaïlande et le Nigéria au Pakistan, par l'Arabie saoudite à la Mauritanie. Dans le domaine des biens culturels incorporels, un réseau régional d'instituts de musique traditionnelle africaine a été créé et la première réunion de coordination a eu lieu à Niamey en décembre 1994. Des réseaux analogues seront créés en Amérique latine et dans les États arabes au cours de la période 1996-1997.

114. La promotion et le développement de la coopération Sud-Sud sont des éléments clefs des politiques et programmes de l'UNESCO dans le domaine du livre et de la lecture. Les représentants régionaux privilégient également cette coopération dans l'allocation des ressources décentralisées. Les agents d'exécution régionaux et nationaux sont encouragés, chaque fois que cela est possible et utile, à mettre pleinement à contribution des partenaires du Sud pour les activités coordonnées par le programme de promotion du livre et de la lecture de l'UNESCO (politiques nationales de promotion du livre, formation, encouragement des jeunes à la lecture, libre circulation des ouvrages). Ce qui suit donne un aperçu des initiatives régionales menées au titre de la coopération Sud-Sud :

a) L'établissement du programme de coopération pour la promotion de la lecture et du livre dans la région Asie-Pacifique, un réseau d'information auquel 20 États membres de l'UNESCO ont adhéré à ce jour, a nettement accru la capacité de l'UNESCO de promouvoir des échanges fructueux entre partenaires du Sud. Les activités du programme sont coordonnées par le Centre culturel Asie-Pacifique pour l'UNESCO qui est basé à Tokyo. Une consultation régionale avec des États membres du réseau se tiendra du 1er au 5 août 1995 à Bangkok, pour discuter des stratégies de coopération Sud-Sud et de leur suivi;

b) Le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui assure la coordination régionale dans ce domaine pour le compte de l'UNESCO, a mené à bien un certain nombre d'activités auxquelles ont participé et contribué 15 États membres. Les modèles de politique nationale de promotion du livre, adoptés avec succès par huit pays de la région, et l'"Acuerdo de Alcance Parcial" relatif à la diffusion du livre, méritent une mention particulière. Créé pour favoriser la lecture en se servant des journaux locaux comme support, le projet "Periolibros" basé au Mexique est une initiative sans précédent qui connaît un grand succès. Le projet, qui continue d'être essentiellement financé par des contributions extrabudgétaires de la compagnie aérienne Iberia, est une initiative novatrice et stimulante à l'appui de la lecture et de la diffusion de l'information. Il sert de modèle à un projet en préparation dans les États arabes "Al-Kitab al-Jarida", qui tirera parti de

l'expérience de "Periolibros" et tentera d'en rééditer l'exploit. Le montant alloué à la préparation de ce projet s'est élevé à 10 000 dollars en 1994;

c) Dans le cadre de la campagne de promotion de la lecture et du livre en Afrique (1994-1995), financée par l'UNESCO, on citera les initiatives Sud-Sud ci-après : a) rencontre entre éditeurs et pédagogues à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour mettre au point des mesures concrètes propres à stimuler le marché du livre en Afrique francophone; et b) établissement en Afrique anglophone d'importants partenariats avec des organisations chargées de promouvoir les échanges entre éditeurs africains, d'assurer leur formation et de stimuler la vente de livres africains dans la région et outre-mer. Le soutien que l'UNESCO apporte au réseau des éditeurs africains et aux projets de promotion commerciale du livre comme le Collectif de livres africains devrait se poursuivre et s'étendre éventuellement à des partenaires francophones et lusophones. À l'occasion de la foire internationale du livre tenue au Zimbabwe en 1995, l'UNESCO a aidé le réseau des éditeurs africains à organiser un séminaire international intitulé "Books for the Millions" consacré aux dimensions sociales des droits de l'homme, y compris le droit d'avoir accès à des ouvrages locaux abordables et le droit de développer les éditions nationales.

115. Dans le domaine de la communication, l'UNESCO a contribué sans relâche au renforcement des institutions régionales de communication, notamment les organismes de radiodiffusion, de recherche, de formation, de production audio-visuelle et d'échanges d'agences de presse. En s'appuyant sur ces institutions, l'UNESCO a créé un vaste réseau d'experts et de consultants de pays en développement, qui ont participé à la plupart des programmes et activités entrepris à l'initiative de l'UNESCO. Ce n'est que lorsque les activités ou programmes font appel à des compétences techniques de pointe (conception de réseaux informatiques, grands plans de développement des communications, missions de haut niveau sur les politiques de communication) que l'on recrute des consultants en dehors des régions en développement; encore ceux-ci sont-ils dans la plupart des cas accompagnés de consultants des pays du Sud.

116. De grands projets ont été lancés en Afrique occidentale, centrale, orientale et australe pour renforcer les moyens techniques et humains des agences de presse de 35 pays. Une assistance a également été fournie pour restructurer et renforcer l'Agence de presse panafricaine. Les projets de création d'agences de presse ont contribué à améliorer la collecte des nouvelles et informations et leur circulation entre les pays africains et entre ceux-ci et les pays en développement des autres régions.

117. Le Centre de formation de la Société de radiodiffusion et de télévision des États arabes a bénéficié d'une assistance pour son programme de formation de personnel de la région. Les activités de formation ont contribué à resserrer les liens et à renforcer la collaboration entre les professionnels des médias dans la région. L'échange d'émissions d'information et de magazines entre chaînes de télévision nationales a été encouragé.

118. Le projet de communications à l'appui de l'intégration en Amérique latine et dans les Caraïbes est un exemple concret d'initiative inspirée par les problèmes spécifiques d'une région et propre à promouvoir la coopération

Sud-Sud. Lancé conjointement par l'UNESCO et par le Système économique latino-américain (SELA), il vise à créer un réseau de presse régional spécialisé dans les questions économiques et financières, pour contribuer à l'intégration de la région.

119. En Asie et dans le Pacifique, le Pacific Women Television Programme Exchange Project vise à encourager la collaboration entre les stations de télévision de quatre États des îles du Pacifique pour la production, l'évaluation et l'échange de programmes locaux et notamment de programmes réalisés par des femmes. Le Pacific Video Training Project a aidé à développer des compétences en matière de communications dans les îles du Pacifique et à renforcer la coopération régionale et sous-régionale entre ces États pour l'organisation de programmes de formation dans les domaines de la radiodiffusion, de la presse écrite et de la vidéo. Une assistance a été fournie à l'Organisation des agences de presse d'Asie, à l'Union de radiotélévision pour l'Asie et le Pacifique et au Centre asiatique d'information et de recherche dans le domaine de la communication de masse.

120. En Amérique latine et dans les Caraïbes, toutes les activités d'information de l'UNESCO contribuent à la coopération Sud-Sud. En 1994-1995 par exemple, quatre consultants venus du Chili, de Cuba et du Venezuela ont travaillé en Argentine, au Costa Rica, en El Salvador et au Panama. Il faut rappeler ici l'assistance que l'UNESCO a apportée aux réseaux d'information régionaux ASTINFO et APINMAP dans la région Asie-Pacifique (voir par. 108). Il s'agit là de programmes de coopération destinés à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre pays de la région.

121. S'agissant d'informatique, le Programme intergouvernemental d'informatique a accordé une haute priorité à la création et à l'exploitation de réseaux d'informatique dans le Sud. C'est ainsi qu'a été lancé en Afrique le projet RINAF (Réseau régional informatique pour l'Afrique), qui permet à des scientifiques et à des praticiens d'échanger des informations, des connaissances et des données d'expérience par le biais des réseaux informatiques en place. Les réseaux informatiques qui assurent la liaison entre les institutions du Nord et celles du Sud sont un point de départ pour la création des autoroutes de l'information dans le Sud. On peut espérer qu'une telle approche réduira le déséquilibre qui existe dans ce domaine.

#### E. Fonds des Nations Unies pour la population

122. Depuis 1993, le FNUAP fournit un soutien à l'Indonésie pour ses activités de formation Sud-Sud, avec une assistance multilatérale du Japon, de l'Australie et des Pays-Bas s'élevant à 1 760 000 dollars. En plus du soutien qu'il apporte déjà non seulement à l'Indonésie, mais également à la Tunisie, le FNUAP prépare au titre de la coopération Sud-Sud un programme interrégional de soutien à plusieurs centres d'excellence, qui figurera dans son prochain cycle quadriennal (1995-1999). Des critères ont été établis, et quatre pays et institutions ont déjà été désignés en application de ces critères pour devenir des centres d'excellence. Ces derniers recevront du FNUAP une assistance spéciale pour renforcer leurs moyens d'aider d'autres pays dans le domaine de la population et de la santé génésique, notamment par des programmes internationaux



de formation et d'échange, des services consultatifs techniques, des projets de recherche multinationaux et l'établissement de partenariats à long terme.

VI. APPUI À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

A. Comité intergouvernemental de négociation chargé  
d'élaborer une convention internationale sur la  
lutte contre la désertification

123. Dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, particulièrement en Afrique (1994), adoptée par le Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification, toutes les parties s'engagent (art. 4.2) à encourager la coopération entre les pays parties touchés dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources en terres et en eau qui ont rapport avec la désertification et la sécheresse.

124. Deuxièmement, aux termes des annexes de la Convention concernant la mise en oeuvre au niveau régional, les pays parties touchés sont tenus de coopérer pour élaborer des programmes d'action sous-régionaux ou régionaux (art. 11). Les pays africains parties doivent en particulier coopérer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes d'action sous-régionaux pour l'Afrique centrale, orientale, septentrionale, australe et occidentale. Pour ce faire, ils peuvent déléguer certaines tâches à des organisations intergouvernementales sous-régionales compétentes qui coordonneront la préparation et la mise en oeuvre des programmes d'action sous-régionaux. Les programmes d'action sous-régionaux et régionaux ont généralement pour objectif d'harmoniser, de compléter et de rendre plus efficace l'élément le plus important du suivi de la Convention, à savoir la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux. La coopération sous-régionale et régionale consiste notamment à appliquer des programmes conjoints arrêtés d'un commun accord pour la gestion durable des ressources naturelles transfrontières, à collaborer sur les plans scientifique et technique et à fournir un appui technique pour le renforcement des institutions compétentes.

125. Troisièmement, toutes les parties sont tenues aux termes de la Convention (art. 18.1, 18.2 et 16) de coopérer dans les domaines de la technologie et des connaissances traditionnelles. Elles devraient mettre au point et diffuser des techniques écologiquement rationnelles, économiquement viables et socialement acceptables; la coopération portera sur le transfert, l'acquisition, l'adaptation et la mise au point de ces techniques; elle pourra être financière ou consister en des activités de promotion; elle pourra être bilatérale ou multilatérale. Elle visera notamment à faciliter les transferts de technologie entre les pays parties touchés grâce à une aide financière ou par d'autres moyens appropriés; développer les échanges technologiques avec les pays parties en développement touchés, y compris lorsqu'il y a lieu sous forme de coentreprises, notamment dans les secteurs qui contribuent à offrir de nouveaux moyens d'existence; et utiliser pleinement les systèmes et les centres d'information qui existent à tous les niveaux pour la diffusion d'informations sur les technologies disponibles, leurs sources, les risques qu'elles présentent

pour l'environnement et les conditions générales dans lesquelles elles peuvent être acquises. La Convention est peut-être le premier instrument juridique de ce type où l'importance des connaissances traditionnelles soit explicitement reconnue. Les parties doivent coopérer à la protection, à la promotion et à l'utilisation des techniques traditionnelles et locales. Par exemple, elles peuvent appuyer activement l'amélioration et la diffusion de technologies, connaissances, savoir-faire et pratiques ou la mise au point à partir de ces derniers, de nouvelles technologies.

126. Quatrièmement, la Convention requiert la coopération entre les parties dans les domaines de la recherche et de la sensibilisation du public. En ce qui concerne la recherche (art. 17.1), il s'agit de mettre au point, grâce à la participation effective des populations et des collectivités locales, des technologies meilleures, peu onéreuses et accessibles aux fins d'un développement durable. À cet effet, les parties doivent appuyer les activités de recherche qui favorisent l'exécution de programmes de recherche menés conjointement par des organismes de recherche nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux tant dans le secteur public que dans le secteur privé. En ce qui concerne la sensibilisation du public, la Convention reconnaît (art. 19.3) la nécessité urgente de mieux comprendre les causes et les effets de la désertification et de la sécheresse, en conséquence les parties sont tenues de coopérer pour entreprendre et appuyer des programmes de sensibilisation et d'éducation du public, propres à faciliter la réalisation des objectifs de la Convention. Pour ce faire, il faudra notamment mettre au point et échanger du matériel pour l'éducation et la sensibilisation du public, si possible dans les langues locales, échanger et détacher des experts pour former le personnel des pays parties en développement touchés à l'exécution de programmes d'éducation et de sensibilisation.

#### B. Programme des Nations Unies pour l'environnement

127. Le PNUE consacre ses activités à la protection de l'environnement. Certaines d'entre elles relèvent de ses programmes régionaux. C'est ainsi que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes le PNUE réalise un projet-cadre en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, adopté à la septième Réunion ministérielle (octobre 1990). Ce projet comprend 24 sous-projets, notamment la création du secrétariat, le programme régional en matière de planification du développement et de législation et cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement, le programme régional sur l'éducation en matière d'environnement, le réseau régional de formation en matière d'environnement et le service régional d'information en matière d'environnement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des États américains (OEA) sont les principaux partenaires de ce projet.

128. Les principales activités menées dans la région sont les suivantes : à la suite de la quarante-septième session de la CESAP, un comité interorganisations pour les questions d'environnement et de développement a été créé sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CESAP, le Directeur régional du PNUE pour l'Asie et la Pacifique assurant la vice-présidence. Le Comité s'est employé à assurer les échanges d'informations sur les activités des organisations dans la région et a décidé d'étudier la possibilité de créer un

mécanisme régional de financement. Deux sessions de la réunion de programmation conjointe PNUE-CESAP ont été tenues et trois projets conjoints – produits chimiques et déchets, planification du développement et désertification – sont en cours. Le PNUE appuie des programmes sous-régionaux – le Programme sous-régional en matière d'environnement de l'ANASE, le South Asia Cooperative Environment Programme (Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud) et le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud. Il a pris une part active à l'élaboration du Programme régional Asie du Nord-Est pour l'environnement. La CESAP, le PNUD, le PNUE et la Banque asiatique de développement sont convenus de coparrainer la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique de 1995.

129. En Afrique, on citera les activités suivantes : le PNUE joue un rôle central dans la mise en oeuvre du programme de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, dont il assure le secrétariat en étroite coopération avec la CEA et l'OUA. Lors de l'Atelier régional africain sur la mise en oeuvre d'Action 21, organisé par le PNUD à Abuja, et cofinancé par le PNUE, les pays africains ont expressément recommandé que la Conférence ministérielle joue un rôle de premier plan dans le suivi des recommandations de la CNUED pour l'Afrique. Une réunion des ministres africains sur la Convention relative à la diversité biologique s'est tenue sous les auspices de la Conférence ministérielle en octobre 1994 en vue de mettre au point une position commune des pays africains en ce qui concerne la Convention. Le PNUE a passé de fructueux accords de coopération avec plusieurs organisations sous-régionales africaines et leur apporte un soutien; ainsi il appuie la politique en matière de ressources naturelles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); le groupe de l'environnement de la sous-région de l'Afrique australe et le Comité technique de la SADC; le Plan d'action du Zambèze; le plan directeur de la CEDEAO de lutte contre la désertification; et le Plan d'action pour l'environnement de la ZEP. Par ailleurs, le PNUE a créé un réseau d'ONG africaines sur l'environnement en vue de renforcer la participation de ces ONG à la gestion de l'environnement en Afrique.

130. En Asie occidentale, on citera le lancement de plusieurs projets conjoints à la suite d'une réunion de programmation conjointe PNUE-CESAO tenue en novembre 1989, notamment la formulation, l'élaboration et le suivi de plans nationaux d'action pour lutter contre la désertification; l'évaluation des ressources en eau dans la région de la CESAO; l'étude régionale sur la production et la consommation de matières dangereuses pour la couche d'ozone; et le renforcement des capacités de planification et de gestion en matière d'environnement en Jordanie. On peut également mentionner la coopération avec le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CAMRE) qui a permis de mettre en oeuvre trois projets dans les domaines de la lutte contre la désertification, de la lutte contre la pollution industrielle, et de l'éducation et de la sensibilisation en matière d'environnement. En ce qui concerne la coopération avec les organisations régionales arabes, le PNUE réalise des projets avec le CAMRE et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO).

131. En Europe, le PNUE a participé à la mise au point de projets multinationaux à l'intention des pays d'Europe orientale. En 1993, la Conférence de Lucerne

sur l'environnement en Europe a proposé des projets concrets auxquels le PNUÉ fournira des apports appropriés dans la limite des ressources dont ils disposent, en tirant pleinement parti de ses connaissances et de ses experts.

132. Le PNUÉ mène à l'échelon régional une autre catégorie d'activités. En ce qui concerne l'aménagement des forêts tropicales, il donne son appui au Centre pour la recherche forestière internationale, pour l'évaluation de l'état des forêts tropicales humides en Afrique occidentale, et en particulier sur les pratiques d'aménagement et d'exploitation durables. Ce projet permettra de déceler les principales carences de l'aménagement et de déterminer des méthodes pratiques d'aménagement et de développement durables des forêts en Afrique. Le PNUÉ appuie également, par le biais de l'OEA, l'élaboration du plan d'aménagement des forêts dans les zones frontalières, ainsi que la réserve de la biosphère La Amistad, au Costa Rica et au Panama. Par ailleurs, il a lancé, en collaboration avec la FAO, des concertations à l'échelon régional pour étudier le suivi des recommandations de la CNUED dans le chapitre relatif à la foresterie d'Action 21 et des Principes de gestion des forêts. Ces concertations ont eu lieu en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elles ont permis de faire le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des Principes de gestion des forêts et de mettre en lumière les problèmes les plus importants pour ces régions en vue d'en saisir la Commission du développement durable à sa troisième session.

133. En ce qui concerne la lutte contre la désertification, le PNUÉ, dans le cadre d'initiatives conjointes avec les commissions régionales (CESAO, CESAP) et avec la FAO, aide les gouvernements à élaborer les plans nationaux de lutte contre la désertification. Il appuie également, en coopération avec d'autres organismes, la création de réseaux et de mécanismes en vue de favoriser la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification, d'Action 21 (chap. 12), de la Convention sur la lutte contre la désertification et des mesures d'urgence pour l'Afrique prévues dans cette convention (recherche, information, élaboration de méthodes de mesure des effets de la désertification). L'opération que mènent conjointement le PNUÉ et le PNUD par le biais du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne vise à aider les gouvernements à mettre en oeuvre le Plan d'action dans la région soudano-sahélienne en canalisant l'aide financière et technique supplémentaire provenant d'autres sources. Le PNUÉ continue par ailleurs de coopérer avec des organismes sous-régionaux et régionaux, tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, l'Organisation arabe pour la science, l'éducation et la culture et le Centre arabe d'études des terres arides et non irriguées pour appuyer la mise en oeuvre du Plan d'action et d'Action 21 dans leurs pays membres (chap. 12).

134. En ce qui concerne la protection de la faune et de la flore des ressources génétiques et des écosystèmes, le PNUÉ a appuyé l'élaboration d'études sur les coûts, les avantages et lacunes de la protection des ressources biologiques aux Bahamas, au Guyana, au Nigéria, en Pologne, au Pérou et en Thaïlande, dans le cadre de négociations au titre de la Convention sur la diversité biologique. Au niveau des pays, l'objectif est d'aider les pays à élaborer leur stratégie et

plan d'action pour la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique. À l'échelon mondial, cette aide devrait faciliter la création d'un fonds d'appui à la Convention sur la diversité biologique.

135. En ce qui concerne la gestion des océans et des zones côtières, le Centre d'activité du Programme pour les océans et les zones côtières coordonne depuis 1985 les activités du Programme pour les mers régionales créé en 1974 par le Conseil d'administration du PNUE. Le Programme compte actuellement 13 programmes régionaux auxquels participent 140 États et coopèrent plus de 40 organismes des Nations Unies et organisations régionales, notamment des ONG et des banques de développement. Des secrétariats chargés de coordonner les plans d'action régionaux ont été mis en place à Athènes (Grèce), Kingston (Jamaïque), Santiago (Chili), Apia (Samoa occidentale), Koweït, Djedda (Arabie saoudite), Monaco et Bangkok (Thaïlande).

136. En ce qui concerne la législation et les institutions dans le domaine de l'environnement, le PNUE a organisé conjointement avec le Programme de coopération en matière d'environnement pour l'Asie du Sud un atelier sur la législation relative à l'environnement à l'intention des pays d'Asie du Sud. Il a également accueilli un atelier régional PNUE/NEPA destiné aux pays d'Asie en expansion rapide, en vue de renforcer les capacités d'application des mesures environnementales dans l'industrie et les moyens de répression des infractions. En outre, des initiatives ont été prises, en collaboration avec le PNUD et la Banque mondiale, pour développer la coopération interinstitutions dans le domaine de la législation et des institutions ainsi que de la formation. À l'issue de consultations avec le PNUD sur la stratégie, l'ampleur et la teneur du programme conjoint d'aide aux pays africains, celui-ci a pu être amélioré avec une aide financière du Gouvernement néerlandais.

137. En ce qui concerne l'éducation et la formation en matière d'environnement, le PNUE gère avec succès deux réseaux de formation en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Ces réseaux ont principalement pour objectif de promouvoir la coopération Sud-Sud, les échanges d'informations, l'élaboration de programmes et de matériel éducatif, ainsi que l'organisation d'ateliers sur les politiques. Il s'agit en fin de compte d'encourager et d'aider les établissements d'enseignement supérieur de ces régions à créer leurs centres d'excellence dans les domaines de l'éducation et de la formation en matière d'environnement. Des réseaux similaires sont mis en place en Afrique et en Asie occidentale.

#### C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

138. La FAO continue de contribuer activement à la lutte contre la désertification, à la prévention et à l'atténuation de la sécheresse et à la mise en valeur intégrée des terres arides dans les pays touchés, au moyen des programmes théoriques et pratiques qu'elle exécute, aux échelons mondial, régional, national et local, sur l'évaluation et le recensement des ressources foncières, l'aide en matière de planification et de définition des politiques, le perfectionnement et le transfert des techniques, le renforcement des capacités et la démonstration dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, de la pêche et du développement rural.

139. Outre son programme spécial sur la production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, la FAO exécute plusieurs autres programmes importants, qui contribuent à la lutte contre la désertification et à la mise en valeur des terres arides, et aident les pays touchés par la sécheresse, notamment en Afrique, à mettre en oeuvre la Convention. Il s'agit entre autres du Programme international pour la conservation et la remise en état des terres africaines, du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire, du Plan d'action forestier tropical, du Programme "la forêt, les arbres et l'homme", d'ARTEMIS (Observation en temps réel de l'environnement par satellite imageur), d'AFRICOVER (Carte de l'occupation des terres et bases de données géoréférences pour l'Afrique) et du Programme mondial d'évaluation des ressources forestières.

140. En collaboration avec le PNUD et le Gouvernement allemand, la FAO aide le Gouvernement malien à formuler son programme d'action national, qui doit démarrer en octobre 1995 avec un atelier national et plusieurs ateliers régionaux, auxquels participeront des Maliens, des ONG locales, ainsi que des partenaires internationaux. La FAO doit aider le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement et les pays membres à formuler un programme d'action sous-régional dans le cadre de la Convention; il s'agira essentiellement de la formulation de l'élément sécurité alimentaire du programme, grâce à l'exécution d'un projet récemment approuvé, financé par la FAO, qui est intitulé "Aide à la formulation d'une stratégie de planification préalable à la sécheresse et aux catastrophes dans la région de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement".

141. La FAO a contribué à plusieurs ateliers organisés par des gouvernements membres et des organisations sous-régionales en vue de définir un programme d'action dans le cadre de la Convention, notamment au Cap-Vert, en Égypte, dans le cadre du Comité permanent intergouvernemental de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et dans celui de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement. Elle poursuivra ce type de contribution.

142. La Conférence interrégionale des petits pays insulaires sur le développement durable et l'environnement dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches, organisée par la FAO à la Barbade du 7 au 10 avril 1992, a réuni pour la première fois des représentants de pays insulaires en développement du monde entier qui ont ainsi eu l'occasion de parler de leurs objectifs et priorités en matière de développement agricole. Organisée à l'échelon ministériel, elle a fourni le cadre politique nécessaire à une action concertée en faveur du développement durable. La Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de cette conférence a ensuite été présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Dans le cadre du suivi de cette conférence, la FAO va organiser deux ateliers pour la région du Pacifique Sud et celle des Caraïbes (1996) en vue d'aider les petits pays insulaires en développement à mettre en oeuvre le Programme d'action sur leur développement durable, adopté à la Conférence mondiale organisée par l'Organisation des Nations Unies à Bridgetown en avril-mai 1994. Des programmes sous-régionaux en faveur du développement durable dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches y seront mis au point et ils seront exécutés en coordination et en coopération par les petits pays insulaires en

développement pour renforcer leurs capacités dans le domaine du développement durable.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

143. Le PNUD participe à deux programmes régionaux sur l'environnement. L'un porte sur la sous-région de l'Asie du Nord-Est (Chine, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée) et concerne dans un premier temps un programme de coopération relatif aux cultures dans les zones tempérées, à la combustion du charbon et à des problèmes de pollution atmosphérique. Ce programme a été lancé en février 1993, et 12 projets ont été mis au point dans deux domaines, à savoir le renforcement des capacités et la gestion des écosystèmes. Les questions appelant une action d'urgence ont aussi été recensées, à savoir la dégradation des forêts et des prairies, le développement durable des forêts de l'Est de la Russie, la diminution de la diversité biologique, la dégradation des bassins hydrographiques et les questions découlant de l'intégration économique. Le second programme est l'initiative caspienne, qui vise à formuler un plan de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique dans la mer Caspienne. Le PNUD a joué un rôle de catalyseur dans le cadre d'une mission d'enquête composée du PNUD, de la Banque mondiale et du PNUD. Un document cadre relatif à la coopération intergouvernementale pour l'exécution d'un plan de gestion intégrée de l'environnement de la mer Caspienne est en cours d'élaboration. C'est là une initiative novatrice, qui pourrait être imitée ailleurs.

VII. AIDE À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT

144. Le présent chapitre est consacré aux activités du FNUAP, principale source d'assistance dans le domaine de la population. Depuis une quinzaine d'années ou plus, le FNUAP finance des voyages d'études et d'autres types d'échanges entre pays en développement, ce qui permet aux participants de tirer profit de l'expérience de leurs homologues dans d'autres pays où les conditions sont analogues. Les activités les plus connues sont les missions d'observation organisées par l'Association indonésienne de planification familiale à l'intention de nombreux pays du Pacifique Est, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le FNUAP utilise pour soutenir ce programme l'assistance multilatérale fournie par l'Australie pour le Pacifique, ainsi que l'assistance multilatérale offerte par le Japon et les Pays-Bas pour financer des voyages d'étude (et des programmes de formation) à l'intention de pays d'Asie et d'Afrique. En Amérique latine seulement, chaque année, une moyenne de 125 responsables de programmes nationaux en matière de population se rendent dans des pays voisins pour échanger des données d'expérience et s'initier à des idées nouvelles. C'est le Mexique qui a reçu le plus grand nombre de visiteurs d'autres pays de l'Amérique latine, venus se documenter sur son programme de planification de la famille et étudier les processus de gestion intégrée en matière de population et de développement. Sur d'autres continents également, les voyages d'études font partie de nombreux projets : au Zimbabwe et au Kenya, il s'agissait d'examiner les programmes de planification de la famille et en République-Unie de Tanzanie et au Botswana, des agents de projets sont venus étudier les programmes de formation universitaire à long terme dans le domaine de la démographie.

145. Une part importante de l'aide du FNUAP aux activités de CTPD a été consacrée à l'échange de connaissances et à la formation de formateurs. Ainsi, l'aide du FNUAP a permis à un spécialiste de l'enseignement, membre du Conseil national indien de recherche et de formation pédagogiques, d'aider le Gouvernement bhoutanais à organiser des stages de formation en matière de population; un expert philippin, spécialisé en matière d'activités rémunératrices pour les femmes, a aidé un certain nombre de pays en développement à formuler des programmes spéciaux à l'intention des femmes; un spécialiste de l'éducation en matière de population de la Trinité-et-Tobago a mis au point un programme scolaire et un manuel d'enseignement en vue de dispenser dans les écoles de la Barbade des cours d'initiation à la vie familiale. Un autre exemple concerne la formation de médecins syriens en Égypte et en Tunisie. Le FNUAP a aussi fait appel à des consultants chinois pour apprendre à du personnel médical en République populaire démocratique de Corée à organiser des études cliniques pour la recherche sur la contraception.

146. Le FNUAP a contribué à la production ainsi qu'à la mise à l'essai et au contrôle de qualité de contraceptifs dans des pays en développement. Par exemple, grâce à l'appui du FNUAP, le Viet Nam, l'Inde et la Chine ont installé des usines de fabrication de contraceptifs; l'Institut indien de technologie participe à des opérations de mise à l'essai et de contrôle de la qualité des produits; un expert mexicain a aidé à mettre au point des mesures de contrôle de la qualité à l'intention d'une usine de fabrication de contraceptifs qui sera créée à Cuba.

147. Le FNUAP a aidé des institutions de pays en développement du monde entier à dispenser d'importants programmes de formation, à court et à long termes, destinés à des ressortissants d'autres pays en développement. On s'est attaché à faire correspondre les programmes de formation aux besoins des participants, compte tenu des points forts du pays ou de l'institution d'accueil. Pour ce qui est de l'Asie on peut citer l'Indonésie, la Thaïlande et la République de Corée où une formation a été dispensée dans le cadre de la CTPD à des participants d'autres pays de la région ainsi qu'à des participants en provenance de l'Afrique et de l'Amérique latine. En Indonésie, le programme international de formation du Conseil national de planification de la famille et, en République de Corée, l'Institut de la population et de la santé ont offert des cours de formation dans les domaines de la planification de la famille, des communications et de la gestion. L'Institut asiatique de technologie, en Thaïlande, a accueilli des stagiaires du Zimbabwe suivant des cours de micro-informatique. L'Université thaïlandaise de Mahidol a offert des cours dans les domaines de la santé génésique et de la planification de la famille à des participants en provenance d'autres pays en développement. En Inde, le Centre d'études relatives au développement, à Trivandrum, et l'Institut indien des sciences démographiques, à Bombay, ont continué de dispenser, avec l'aide du FNUAP, des programmes de formation particulièrement réussis dans les domaines de la population, du développement et de la démographie, réunissant des stagiaires et des spécialistes de pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. D'autres centres importants dispensent une formation dans le cadre de la CTPD, aux échelons régional et mondial : le Centre démographique du Caire en Égypte, le programme de formation en matière de population et de développement qui vient d'être lancé à l'intention de participants hispanophones au Chili, et



le Centre de planification régionale à l'Université de Mines Derails au Brésil (formation à l'intention d'étudiants originaires de pays africains lusophones).

148. En Afrique, le FNUAP offre un appui aux instituts régionaux de formation suivants : l'Institut de formation aux sciences démographiques et statistiques d'Accra, l'Institut de formation et de recherche démographiques à Yaoundé, et le Centre de formation en planification de la famille/santé maternelle et infantile de Maurice, à Pamplemousse. L'aide du FNUAP a permis à l'École de formation professionnelle aux statistiques à Abidjan d'accueillir des stagiaires étrangers et à l'Institut de développement économique et de planification de Dakar de renforcer son programme en matière de population. Le Centre de recherche sur la population et le développement au Mali a bénéficié d'un appui pour renforcer ses activités de formation et pour fournir un appui technique à des projets relatifs à la population dans la région sahélienne.

149. Le FNUAP organise le transfert dans des pays en développement des cinq éléments constitutifs du Programme mondial de formation en matière de population et de développement : actuellement les cours dispensés à La Haye seront transférés au Maroc et ceux donnés à Louvain-la-Neuve (Belgique) le seront au Botswana. Les cours de formation en gestion et information en matière de SMI/PF, actuellement offerts dans les universités canadiennes, seront eux aussi transférés en Afrique.

150. Le Conseil international pour la gestion des programmes relatifs à la population en Malaisie a joué un rôle très actif en formant des membres du personnel de programmes relatifs à la population de pays en développement anglophones à la gestion des programmes de planification de la famille.

151. Des programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) en matière de planification de la famille, culturellement acceptables, ont été mis au point avec l'aide d'ONG locales, du secteur privé et de spécialistes locaux. Ainsi, la République de Corée a organisé à l'intention d'agents IEC des stages de formation aux techniques de la participation communautaire. Le FNUAP a acheté des films produits localement en vue de les diffuser dans des pays voisins ayant une culture analogue. Il s'agit entre autres de "Ma fille ne sera pas excisée", réalisé au Burkina Faso, de "Trop tard", réalisé en Jamaïque, et de nombreux autres films produits dans les pays en développement. Au Kenya et en Côte d'Ivoire, des cours de formation IEC tenant compte des facteurs culturels ont été organisés. L'Institut kényen des communications, à Nairobi et à Abidjan, a reçu un appui lui permettant d'offrir des programmes de formation culturellement adaptés. Le Centre pour la famille africaine, à Nairobi et à Lomé, a reçu des bourses pour ses programmes novateurs de formation en matière d'IEC/PF. L'ouvrage intitulé "The Legacy of Family Planning in Islam" (La planification de la famille et l'Islam) publié par l'Université Al Azhar du Caire, est devenu un instrument fort utile des campagnes IEC à l'appui des programmes SMI/PF dans un nombre croissant de pays africains. Les "séminaires itinérants", institués par l'Université Al Azhar, permettent de présenter et d'examiner la position de l'Islam sur des questions telles que la santé de la famille, la planification de la famille et l'excision des filles, sont un nouvel aspect, très utile, des campagnes IEC.

152. Une aide importante a été offerte à l'intention des ateliers, séminaires, conférences et autres réunions analogues qui permettent des échanges d'informations techniques et de données d'expérience et encouragent les contacts entre spécialistes et autorités des pays en développement. Par exemple, des membres de l'Institut démographique de l'Université du Lesotho ont visité des services analogues au Botswana et au Swaziland. De hautes personnalités des Gouvernements chinois, éthiopien et yéménite se sont rendus en Égypte pour étudier les programmes et politiques en matière de population. Des médecins syriens ont reçu une formation en Égypte et en Tunisie pour apprendre à utiliser le contraceptif NORPLANT. Des administratrices yéménites de programmes se sont rendues en Jordanie pour y recevoir une formation à la gestion de projets destinés aux femmes. Le FNUAP a aussi fourni un appui pour des stages de formation organisés dans le cadre de la CTPD au Maroc, en République arabe syrienne et en Tunisie.

153. Le FNUAP a offert un appui à des stages de formation internationaux et autres activités dans les pays en développement, destinés à promouvoir la condition de la femme. L'Organisation des femmes journalistes africaines a reçu une aide lui permettant d'organiser une réunion sur des thèmes relatifs à la population et à la santé génésique. Par ailleurs, le Centre de recherche, de documentation et d'information pour les femmes, dont le siège est à Tunis, offre des services de formation et de recherche grâce au concours du FNUAP et du Programme arabe du golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND).

154. La recherche est un autre domaine de collaboration Sud-Sud. Par exemple, en coopération avec l'AGFUND et la Ligue des États arabes, le Projet panarabe pour le développement de l'enfant a procédé à des études démographiques en Égypte, en Mauritanie et au Yémen. Une autre initiative importante a consisté à promouvoir la formation pratique aux méthodes de recherche, au Bangladesh, en utilisant les ressources du Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques. Des stagiaires originaires d'Afrique, d'Amérique latine et d'autres pays asiatiques ont commencé à prendre part à ce programme. En Amérique latine, les recherches effectuées par des experts honduriens et colombiens ont permis d'établir des indicateurs sociodémographiques utiles à des études menées au Costa Rica. De même, une base de données destinée au secrétariat à la population, en El Salvador, a été mise au point avec l'aide d'experts costa-riciens.

155. En cas d'urgence, et notamment, en cas de surestimation des besoins, des pays se sontentraîdés en fournissant des produits contraceptifs par l'intermédiaire des bureaux extérieurs du FNUAP. Par exemple, la République-Unie de Tanzanie et le Malawi ont reçu des dispositifs intra-utérins que le Cap-Vert avait en excédent, la Guinée-Bissau a reçu des contraceptifs oraux provenant de la Gambie et la Mauritanie des contraceptifs injectables provenant du Sénégal. Ces exemples sont typiques du type d'échanges intervenant entre pays en développement dans ce domaine.

156. Depuis le début des années 80, les bureaux extérieurs du FNUAP aident des gouvernements et des ONG à prévoir des éléments de CTPD au moment de l'élaboration et de l'exécution de politiques et programmes en matière de population. Par exemple, Profamilia, l'ONG de planification de la famille de la

Colombie, a fait fonction de centre régional de formation aux méthodes de contraception chirurgicale volontaire.

157. Le FNUAP a offert une aide en vue de la création de réseaux institutionnels entre pays en développement pour l'échange de connaissances, de compétences techniques et de documentation dans des domaines d'intérêt mutuel. Par exemple, le Système de documentation sur la population en Amérique latine du Centre latino-américain de démographie et le Conseil latino-américain de sciences sociales ont fait appel au FNUAP pour promouvoir les échanges d'informations entre les organismes nationaux au moyen d'une base de données informatisée. Des experts costa-riciens ont contribué à la création d'une base de données destinée au secrétariat à la population en El Salvador. En outre, un certain nombre de pays de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh, Népal et Sri Lanka) ont constitué un groupe de travail qui leur permettra de profiter de l'expérience de ceux qui ont exécuté avec succès des programmes de population et de promouvoir la coopération en matière de programmes. Le FNUAP apportera un appui administratif au groupe de travail par l'intermédiaire de l'équipe d'appui national établie au Népal. Il a également continué d'aider le Centre régional d'information en matière de population et la banque de données de la CESAP à Bangkok.

158. Le FNUAP a commencé à promouvoir la coopération et les échanges entre ONG dans les pays en développement, l'accent étant particulièrement mis sur le transfert d'idées et de techniques novatrices. Par exemple :

a) Avant les conférences régionales préparatoires de la Conférence internationale sur le développement et la population, des séminaires ont été organisés à l'intention des ONG de chaque continent pour les sensibiliser aux questions relatives à la population et à la CTPD. L'Initiative pour une maternité sans risques, qui a été lancée à Nairobi, a donné lieu à des programmes nationaux très dynamiques. La Fédération de planification de la famille de la République de Corée a organisé des ateliers régionaux de formation aux techniques de participation communautaire destinés aux administrateurs de programmes de planification de la famille s'adressant aux femmes. Le FNUAP a apporté son concours à des réunions régionales sur le thème de l'excision organisées par des ministres à la condition féminine ainsi qu'à des activités de portée locale visant à combattre la pratique de l'excision dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest;

b) Le FNUAP apporte également son appui à des ONG régionales telles que l'Union pour l'étude de la population africaine, organisation qui favorise les compétences techniques africaines dans le domaine démographique, en parrainant des activités de recherche, des publications et des conférences sur des questions d'intérêt majeur comme la population et l'environnement ou la santé génésique.

159. Le siège du FNUAP, en collaboration avec les bureaux de pays et les équipes d'appui nationales, a commencé à établir un fichier d'institutions et d'experts nationaux auxquels il peut être fait appel pour l'appui technique des projets. Ce fichier sera également intégré dans la base de données TCDC-INRES (Système d'orientation pour l'information) qui rassemble des informations relatives à la

population et à laquelle le PNUD (Groupe spécial pour la CTPD) met actuellement la dernière main. Une liste des consultants du FNUAP est déjà en exploitation.

160. Par ailleurs, le FNUAP fait déjà largement appel aux compétences des pays en développement pour ses opérations d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies, ainsi que pour la conception et l'évaluation des projets bénéficiant de son concours (principe de l'"examen par les pairs") et des activités de formation sont en cours pour renforcer les capacités nationales dans les domaines de la formulation, la planification, la gestion/administration et l'évaluation des programmes. Par exemple, des experts originaires de pays en développement sont systématiquement associés à la plupart des équipes qui effectuent des opérations d'évaluation et d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies pour le compte du FNUAP. L'OIT, la CESAP, la FAO, le Conseil international pour la gestion des programmes relatifs à la population (Malaisie), le Centre pour le développement et les activités de population (Washington, D.C.) et l'Organisation japonaise de coopération internationale dans le domaine de la planification de la famille, ainsi que d'autres organismes ont activement aidé les pays en développement à former du personnel dans les domaines de la conception, de la gestion et de l'évaluation des projets. Par exemple, l'OIT a mené à bien un programme de formation global destiné aux autorités nationales, aux organisations patronales et autres ONG intéressées sur les rapports existant entre la population et la famille et le travail.

#### VIII. APPUI À LA COOPÉRATION POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE DU SUD

161. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mieux faire comprendre au Sud l'importance de la coopération économique et technique. Il reste, comme on l'a vu plus haut, que les organes et organismes des Nations Unies ont contribué à cette prise de conscience, par exemple en exécutant des activités destinées à faciliter les échanges de données d'expérience et des ateliers/séminaires/stages de sensibilisation.

##### A. Programme des Nations Unies pour le développement

162. Vu l'importance du rapport de la Commission Sud, le PNUD en a fait assurer une large diffusion auprès de ses bureaux de pays et des gouvernements des États membres. Le Comité de haut niveau pour l'examen de la CTPD, à la réunion qu'il a tenue en mai-juin 1993, a invité les pays en développement et les organismes des Nations Unies à examiner les recommandations de la Commission Sud, en vue éventuellement de les incorporer à leurs activités de coopération technique entre pays en développement, et également prié l'Administrateur du PNUD de lui faire rapport à sa prochaine session sur cette question. Il convient d'ajouter que la mise en oeuvre des recommandations du rapport de la Commission Sud est suivie par le Comité de haut niveau qui doit se réunir en mai-juin 1995. À sa réunion de 1993, le Comité a approuvé la Stratégie de CTPD pour les années 90, dans laquelle ont été systématisés les principes à suivre pour la création de centres de liaison nationaux pour la CTPD et la formulation de politiques nationales de CTPD, et qui a été largement diffusée auprès de tous les pays ainsi que des institutions et organismes des Nations Unies. Le Comité examinera les progrès accomplis dans ce domaine lors de sa prochaine session.

163. Le PNUD a également aidé des pays à organiser des ateliers et des programmes de formation destinés aux agents intéressés, appartenant ou non à la fonction publique, sur la nécessité et l'utilité d'une coopération mutuelle et les possibilités qui s'ouvrent à cet égard. Des ateliers de sensibilisation ont été organisés au Nigéria (septembre 1993) et en Zambie (octobre 1993). En mars 1994, une conférence interrégionale exceptionnelle a eu lieu en Sierra Leone, au cours de laquelle des ONG africaines se sont efforcées de trouver des procédures novatrices pour le renforcement de la coopération Sud-Sud. Des réunions régionales se sont tenues en Bolivie (mai 1994) et en Turquie (juillet 1993) auxquelles ont également participé des pays de la Communauté d'États indépendants. Le système économique latino-américain (SELA) a également réuni les centres de liaison de CTPD de la région en 1993 et en 1994. Par principe, les activités de sensibilisation à la CTPD ont été largement décentralisées et les nationaux de différents pays ont été formés à la mise en oeuvre de ce type d'activités. Ces initiatives ont également contribué à renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour formuler des politiques nationales sur la CTPD et la CEPD.

164. Enfin, le PNUD a récemment institué, en consultation avec le Groupe des 77, le prix G-77/PNUD de CTPD/CEPD marquant le trentième anniversaire du Groupe. Le prix sera décerné pour la première fois en 1995 à l'un des candidats que les gouvernements et les institutions de pays en développement seront invités à proposer. Le lauréat du prix sera celui qui aura apporté la plus grande contribution à la CTPD et/ou à la CEPD.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

165. L'expérience acquise par la FAO en matière de soutien aux activités de CTPD et de CEPD est régulièrement évaluée et analysée afin d'en tirer des enseignements utiles pour l'avenir. La publication semestrielle "Bulletin CTPD/CEPD" continue de sensibiliser la FAO et d'informer les autorités gouvernementales des nouvelles démarches et possibilités en matière de CTPD et de CEPD et de diffuser des données sur les activités réalisées ou en projet (voir aussi le chapitre III). Au début de 1995, la FAO a publié un document de fond intitulé "Tirer parti de l'expérience : la coopération technique entre les pays en développement" qui fait le bilan de six cas de CTPD, en précisant dans quelle mesure l'expérience pourrait être élargie ou renouvelée.

166. L'intégration de la CTPD aux processus de coopération technique dépend essentiellement de la mesure dans laquelle le personnel national et les fonctionnaires des Nations Unies sont au fait des mécanismes, du financement et de l'utilisation de la CTPD comme instrument d'élaboration et d'exécution de programmes et de projets. Trois ateliers d'orientation ont déjà été organisés pour les fonctionnaire du siège de la FAO, en plus des réunions d'information destinées au personnel des bureaux régionaux et au personnel de représentation de la FAO se rendant au siège ou au personnel du siège se rendant en mission. La CTPD et la CEPD figurent systématiquement au programme des séminaires des directeurs de projet nationaux organisés au siège ou à l'échelle régionale et sous-régionale. Outre les autres publications relatives à la CTPD et à la CEPD, le guide de la FAO sur la CTPD, publié actuellement dans les cinq langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol et français)

est un outil très utile pour faire mieux connaître et comprendre les principes et les modalités de la CTPD. La production du manuel dans des langues locales est également encouragée et appuyée afin que cette publication soit davantage utilisée dans les divers pays. Plusieurs versions en langue locale – bengali, hindi, bahasa indonésien, kiswahili, coréen, persan et portugais – ont déjà été publiées, en coopération avec les gouvernements intéressés et leurs institutions.

-----